

MEMORIAL

Journal Officiel du Grand-Duché de Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt des Großherzogtums Luxemburg

RECUEIL DES SOCIETES ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 2445 3 octobre 2013

SOMMAIRE

Alternatives 5.a r.l	Grosvenor Street Holdings SA
Atelier del Gusto S.à r.l117352	Hamburg International S.A
Bevis Marks 2 S.à r.l	IH 9 Holdings Lux S.à r.l117345
BlueBay Direct Lending Fund I Feeder	Kirepo Sàrl
(Lux) General Partner Limited117351	Lystany Invest S.A
Château des Alpes S.A117323	Manchester (Luxembourg) S.à r.l117330
Cheslux Holdings S.à r.l117323	Manufaktura Luxembourg S.àr.l117314
CIGS Perspective Emploi A.s.b.l117325	Morinvest SPF SCA
Ciras C.V., Luxembourg branch117338	Nori S.A117330
Confidence Advisory and Investments117352	Portofino Trust Inc117331
Eau'Ceane S.à.r.l117322	Potters International Holdings S.à r.l 117339
Edmund Frette S.à r.l117316	QS Direct SI 2
Egon Finance International S.A117340	Samaral S.A
Egon Holdings S.A117340	Seawind S.A. SPF117339
Ejl Group S.A117315	SEEF Foods S.à r.l
Entreprise Poeckes S.à r.l117344	Servigest SA117338
Eridanus Investments S.à r.l117340	Texhold S.A
Europartenaires S.A117344	Tisakurp Invest S.A117329
European Assets Development S.A117322	Top Capital Finance117360
Europe Finance S.A	Trafigura Investments S.à r.l
Euro Vat S.à r.l117322	TWS - Europe S.A
Fiduciaire Guillaume, S.à r.l117344	VATit Group S.à r.l
Filemanique S.A117343	Ventura Holdings S. à r.l117324
Finbra S.A117345	Vifred SA SPF
Finimmo Holding SA117351	Vigi Immo S.A
Finlabo Investments Sicav117351	VKGP S.A
Finprima S.A117347	WX Krakow Holding S.A
GFCAM S.à r.l	WX Warsaw Holding S.A
Gma Lux S.à r.l	Xylem Industries S.à.r.l117326
Grafhill Sàrl	Yellow Wall S.à r.l
Grafhill Sàrl	YOLA Investments S.à r.l
Green River JV Co Lux S.à r.l117345	



Kirepo Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-7222 Walferdange, 18, rue de Dommeldange.

R.C.S. Luxembourg B 103.574.

Les comptes annuels au 31.12.2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 août 2013.

Krieger Jean-Claude Le Cabinet Comptable

Référence de publication: 2013116154/12.

(130141226) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 août 2013.

Lystany Invest S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.

R.C.S. Luxembourg B 101.929.

Les comptes au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

LYSTANY INVEST S.A.

Alexis DE BERNARDI / Régis DONATI

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2013116199/12.

(130140978) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 août 2013.

Manufaktura Luxembourg S.àr.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2540 Luxembourg, 15, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 138.481.

Les comptes annuels arrêtés au 31/12/2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.

Manufaktura Luxembourg S.à r.l. Société à responsabilité limitée

Référence de publication: 2013116200/12.

(130140746) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 août 2013.

YOLA Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 73.651.409,00.

Siège social: L-2134 Luxembourg, 58, rue Charles Martel.

R.C.S. Luxembourg B 127.744.

Extrait des résolutions adoptées par l'assemblée générale des actionnaires de la Société en date du 26 juin 2013:

- 1. la démission des Gérants:
- John Kleynhans a été acceptée avec effet au 26 juin 2013.
- Graydon Bellingan a été acceptée avec effet au 31 mai 2013.
- 2. la nomination du Gérant de Classe A:

Andrew Giles Pender Davies avec adresse 10, Rue du General Camou, 75007 Paris, France, a été acceptée avec effet au 26 juin 2013 et ce, pour une période indeterminée.

Pour extrait conforme

Pour la société

Un mandataire

Référence de publication: 2013117727/18.

(130143017) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 août 2013.



WX Krakow Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2530 Luxembourg, 10A, rue Henri M. Schnadt. R.C.S. Luxembourg B 130.484.

Beschluss der Generalversammlung vom 26. Juli 2013

Die Generalversammlung genehmigt die Verlängerung der Mandate von:

- Herrn SLENDZAK Philippe, geschäftsansässig in 10A, rue Henri M. Schnadt, L-2530 Luxemburg;
- Herrn FOLIAN Daniel, geschäftsansässig in 1, Floridsdorfer Hauptstrasse A-1210 Wien;
- Frau COURTOIS Sylviane, geschäftsansässig in 10A, rue Henri M. Schnadt, L-2530 Luxemburg.

als Verwaltungsratmitglied. Ihre Berufung endet mit der im Jahre 2019 stattfindenden Generalversammlung.

Der Aufsichtskommissarsmandat von DEBELUX AUDIT SA, in 10A, rue Henri M. Schnadt, L-2530 Luxemburg, wird verlängert. Die Berufung endet mit der im Jahre 2019 stattfindenden Generalversammlung.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FIDUO

Référence de publication: 2013117718/17.

(130142402) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 août 2013.

WX Warsaw Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2530 Luxembourg, 10A, rue Henri M. Schnadt.

R.C.S. Luxembourg B 135.127.

Beschluss der Generalversammlung vom 26. Juli 2013

Die Generalversammlung genehmigt die Verlängerung der Mandate von:

- Herrn SLENDZAK Philippe, geschäftsansässig in 10A, rue Henri M. Schnadt, L-2530 Luxemburg;
- Herrn FOLIAN Daniel, geschäftsansässig in 1, Floridsdorfer Hauptstrasse A-1210 Wien;
- Frau COURTOIS Sylviane, geschäftsansässig in 10A, rue Henri M. Schnadt, L-2530 Luxemburg.

Als Verwaltungsratmitglied. Ihre Berufung endet mit der im Jahre 2019 stattfindenden Generalversammlung.

Der Aufsichtskommissarsmandat von DEBELUX AUDIT SA, in 10A, rue Henri M. Schnadt, L-2530 Luxemburg, wird verlängert. Die Berufung endet mit der im Jahre 2019 stattfindenden Generalversammlung.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FIDUO

Référence de publication: 2013117719/17.

(130142747) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 août 2013.

Ejl Group S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2220 Luxembourg, 681, rue de Neudorf. R.C.S. Luxembourg B 166.222.

Auszug aus dem Beschluss der Hauptversammlung abgehalten am 1. Juli 2013

Sitzverlegung

Die Hauptversammlung beschließt, den Gesellschaftssitz von 55-57, avenue Pasteur L-2311 Luxembourg L-2 xemburg, nach 681, rue de Neudorf L-2220 Luxembourg z verlegen.

Verwaltungsratsmitglieder

Die Hauptversammlung stellt die Änderung der beruflichen Anschrift der Verwaltungsratsmitglieder und des Delegierten des Verwaltungsrates fest:

- Herr Nico HANSEN ist beruflich wohnhaft in 681, rue de Neudorf L-2220 Luxembourg.
- Herr Alain BARTHOLME ist beruflich wohnhaft in 681, rue de Neudorf L-2220 Luxembourg.
- Frau Sophie BATARDY, ist beruflich wohnhaft in 681, rue de Neudorf L-2220 Luxembourg.

Rechnungskommissar

Die Hauptversammlung stellt die Sitzverlegung des Rechnungskommissars fest: MGI FISOGEST SARL hat Ihren Sitz in 681, rue de Neudorf L-2220 Luxembourg.

Référence de publication: 2013118323/20.

(130143616) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 août 2013.



Edmund Frette S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle. R.C.S. Luxembourg B 119.472.

In the year two thousand and thirteen, on the twenty-eighth of June.

Before Us Maître Carlo WERSANDT, notary residing at Luxembourg (Grand-Duchy of Luxembourg), undersigned.

Is held an extraordinary general meeting of the sole shareholder of EDMUND FRETTE S.à r.l., a Luxembourg "société à responsabilité limitée", having its registered office at 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register with the number B 119.472, incorporated pursuant to a deed of Maître Henri BECK, notary residing at Echternach, Grand-Duchy of Luxembourg, on September 14, 2006, published at the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 2085 of November 8, 2006 (the "Company"). The articles of association of the Company have been amended pursuant to a deed of Maître Henri BECK, prenamed, on September 22, 2006, published at the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 2104 of November 10, 2006, to a deed of Maître Jean SECKLER, notary residing at Junglinster, Grand-Duchy of Luxembourg, on February 7, 2007, published at the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 808 of May 8, 2007, and to a deed of the undersigned notary, on June 15, 2010, published at the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 1620 of August 10, 2010.

There appeared:

The sole shareholder of the Company, FRETTE HOLDINGS LLC, a company organized and existing under the laws of Delaware, USA, with registered office at 2711 Centerville Road, Suite 400, Wilmington, County of Newcastle ("FRETTE HOLDINGS LLC"), here duly represented by Mr. Nicolas GROSJEAN, lawyer, with professional address at 252, avenue Gaston Diderich, L-1420 Luxembourg by virtue of a proxy given under private seal.

The before said proxy, being initialled "ne varietur" by the appearing party and the undersigned notary, shall remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

FRETTE HOLDINGS LLC declared and requested the notary to act that:

- I.- the 101,240 (one hundred one thousand two hundred forty) shares, representing the whole share capital of the Company, are represented so that the meeting can validly decide on all the items of the agenda.
- II.- FRETTE HOLDINGS LLC waives its right to the prior notice of the current meeting; it acknowledges being sufficiently informed beforehand on the agenda and considers being validly convened and therefore agrees to deliberate and vote upon all the items of the agenda. FRETTE HOLDINGS LLC resolves further that all the documentation produced to the meeting has been put at its disposal within a sufficient period of time in order to allow it to examine carefully each document.
 - III.- The agenda of the meeting is the following:

"Agenda

- 1. Conversion of the existing shares of the Company into a new class A of shares;
- 2. Increase of the share capital of the Company by an amount of EUR 80,179,000 (eighty million one hundred and seventy-nine thousand Euros) so as to raise it from its current amount of EUR 2,531,000 (two million five hundred and thirty-one thousand Euros) to EUR 82,710,000 (eighty-two million seven hundred and ten thousand Euros) by the issuance of 3,207,160 (three million two hundred and seven thousand one hundred and sixty) new shares with a nominal value of EUR 25 (twenty-five Euros) each to be allocated into new classes of shares from class B to class K;
- 3. Subscription and payment of all the new shares by the sole shareholder of the Company and payment of a share premium of a total amount of EUR 24.63 (twenty-four Euros and sixty-three cents) through a contribution in kind;
- 4. Amendment of article 8 of the articles of association of the Company in order to reflect this increase of share capital; and
 - 5 Miscellaneous."

After the foregoing was approved by FRETTE HOLDINGS LLC, the following resolutions have been taken:

First resolution:

It is resolved to convert the 101,240 (one hundred and one thousand two hundred and forty) existing shares of the Company into a new class A of shares.

Second resolution

FRETTE HOLDINGS LLC resolves (i) to increase the share capital of the Company by an amount of EUR 80,179,000 (eighty million one hundred and seventy-nine thousand Euros) so as to raise it from its current amount of EUR 2,531,000 (two million five hundred and thirty-one thousand Euros) to 82,710,000 (eighty-two million seven hundred and ten thousand Euros) by the issuance of 3,207,160 (three million two hundred and seven thousand one hundred and sixty) new shares with a nominal value of EUR 25 (twenty-five Euros) each (the "New Shares") and the allocation of the amount of



EUR 24.63 (twenty-four Euros and sixty-three cents) into the share premium account of the Company (the "Share Premium"), the whole to be fully paid up through a contribution in kind by FRETTE HOLDINGS LLC.

It is resolved to create new classes of shares from class B to class K and that the New Shares will be allocated to the following classes of shares:

- class B shares: 320,716 (three hundred and twenty thousand seven hundred and sixteen);
- class C shares: 320,716 (three hundred and twenty thousand seven hundred and sixteen);
- class D shares: 320,716 (three hundred and twenty thousand seven hundred and sixteen);
- class E shares: 320,716 (three hundred and twenty thousand seven hundred and sixteen);
- class F shares: 320,716 (three hundred and twenty thousand seven hundred and sixteen);
- class G shares: 320,716 (three hundred and twenty thousand seven hundred and sixteen);
- class H shares: 320,716 (three hundred and twenty thousand seven hundred and sixteen);
- class I shares: 320,716 (three hundred and twenty thousand seven hundred and sixteen);
- class J shares: 320,716 (three hundred and twenty thousand seven hundred and sixteen); and
- class K shares: 320,716 (three hundred and twenty thousand seven hundred and sixteen).

Subscription - Payment

FRETTE HOLDINGS LLC declares to subscribe to all the New Shares with a nominal value of EUR 25 (twenty-five Euros) each, as follows:

- class B shares: 320,716 (three hundred and twenty thousand seven hundred and sixteen);
- class C shares: 320,716 (three hundred and twenty thousand seven hundred and sixteen);
- class D shares: 320,716 (three hundred and twenty thousand seven hundred and sixteen);
- class E shares: 320,716 (three hundred and twenty thousand seven hundred and sixteen);
- class F shares: 320,716 (three hundred and twenty thousand seven hundred and sixteen);
- class G shares: 320,716 (three hundred and twenty thousand seven hundred and sixteen);
- class H shares: 320,716 (three hundred and twenty thousand seven hundred and sixteen);
- class I shares: 320,716 (three hundred and twenty thousand seven hundred and sixteen);
- class | shares: 320,716 (three hundred and twenty thousand seven hundred and sixteen); and
- class K shares: 320,716 (three hundred and twenty thousand seven hundred and sixteen).

The New Shares have been fully paid up by FRETTE HOLDINGS LLC through a contribution in kind consisting of receivables of a total amount of EUR 80,179,024.63 (eighty million one hundred and seventy-nine thousand twenty-four Euros and sixty-three cents) held by FRETTE HOLDINGS LLC against the Company.

Evaluation

The net value of this contribution in kind is of EUR 80,179,024.63 (eighty million one hundred and seventy-nine thousand twenty-four Euros and sixty-three cents). Such valuation has been approved by (i) FRETTE HOLDINGS LLC and (ii) all the managers of the Company.

Evidence of the contribution's existence

A proof of the contribution has been given to the undersigned notary.

Third resolution

It is resolved to amend and restate article 8 of the articles of association of the Company notably in order to reflect (i) the increase of the share capital of the Company and (ii) the reclassification of the existing shares of the Company into multiple classes of shares as described above:

"Capital - Shares

Art. 8. The Company's capital is set at EUR 82,710,000 (eighty-two million seven hundred and ten thousand Euros), represented by 3,308,400 (three million three hundred and eight thousand four hundred) shares with a nominal value of EUR 25 (twenty-five Euros) (the "Share(s)"), consisting in multiple classes of shares (the "Class(es) of Shares") as follows: a) 101,240 (one hundred and one thousand two hundred and forty) Class A Shares with a nominal value of EUR 25 (twenty-five Euros), b) 320,716 (three hundred and twenty thousand seven hundred and sixteen) Class B Shares with a nominal value of EUR 25 (twenty-five Euros), c) 320,716 (three hundred and twenty thousand seven hundred and twenty thousand seven hundred and sixteen) Class D Shares with a nominal value of EUR 25 (twenty-five Euros), e) 320,716 (three hundred and twenty thousand seven hundred and sixteen) Class E Shares with a nominal value of EUR 25 (twenty-five Euros), f) 320,716 (three hundred and twenty thousand seven hundred and sixteen) Class F Shares with a nominal value of EUR 25 (twenty-five Euros), g) 320,716 (three hundred and twenty thousand seven hundred and sixteen) Class G Shares with a nominal value of EUR 25 (twenty-five Euros), g) 320,716 (three hundred and twenty thousand seven hundred and sixteen) Class G Shares with a nominal value of EUR 25 (twenty-five Euros), h) 320,716 (three hundred and sixteen) Class G Shares with a nominal value of EUR 25 (twenty-five Euros), h) 320,716 (three hundred and sixteen) Class G Shares with a nominal value of EUR 25 (twenty-five Euros), h) 320,716 (three hundred and sixteen) Class G Shares with a nominal value of EUR 25 (twenty-five Euros), h) 320,716 (three hundred and sixteen) Class G Shares with a nominal value of EUR 25 (twenty-five Euros), h) 320,716 (three hundred and sixteen)



Class H Shares with a nominal value of EUR 25 (twenty-five Euros), i) 320,716 (three hundred and twenty thousand seven hundred and sixteen) Class I Shares with a nominal value of EUR 25 (twenty-five Euros), j) 320,716 (three hundred and twenty thousand seven hundred and sixteen) Class J Shares with a nominal value of EUR 25 (twenty-five Euros) and k) 320,716 (three hundred and twenty thousand seven hundred and sixteen) Class K Shares with a nominal value of EUR 25 (twenty-five Euros).

The share capital of the Company may be increased or reduced by a resolution of the general meeting of shareholder (s) adopted in the same manner required for amendment of the articles of association of the Company.

The share capital of the Company may be reduced notably through the cancellation of Shares including by the cancellation of one or more entire Classes of Shares through the repurchase and cancellation of all the Shares in issue in such class(es). In the case of repurchases and cancellations of Classes of Shares such cancellations and repurchases of Shares shall be made in the reverse alphabetical order (starting with class K Shares).

In the event of a reduction of share capital through the repurchase and the cancellation of a Class of Shares (in the order provided for in the previous paragraph), such Class of Shares gives right to the holders thereof pro rata to their holding in such class to the Available Amount (with the limitation however to the Total Cancellation Amount as determined by the general meeting of shareholder(s)) and the holders of Shares of the repurchased and cancelled Class of Shares shall receive from the Company an amount equal to the Cancellation Value Per Limited Share for each Share of the relevant class held by them and cancelled.

The Available Amount means the total amount of net profits of the Company (including carried forward profits) increased by (i) any freely distributable share premium and other freely distributable reserves and (ii) as the case may be by the amount of the share capital reduction and legal reserve reduction relating to the Class of Shares to be cancelled but reduced by (i) any losses (included carried forward losses) and (ii) any sums to be placed into reserve(s) pursuant to the requirements of the Law or of the articles of association of the Company, each time as set out in the relevant Interim Accounts (without for the avoidance of doubt, any double counting) so that:

AA = (NP + P + CR) - (L + LR)

Whereby:

AA= Available Amount

NP= net profits (including carried forward profits)

P= any freely distributable share premium and other freely distributable reserves

CR = the amount of the share capital reduction and legal reserve reduction relating to the Class of Shares to be cancelled

L= losses (including carried forward losses)

LR = any sums to be placed into reserve(s) pursuant to the requirements of law or of the articles of association of the Company.

The Interim Accounts means the interim accounts of the Company as at the relevant Interim Account Date.

The Interim Account Date means the date no earlier than eight (8) days before the date of the repurchase and cancellation of the relevant Class of Shares.

The Cancellation Value Per Limited Share shall be calculated by dividing the Total Cancellation Amount by the number of Shares in issue in the Class of Shares to be repurchased and cancelled.

The Total Cancellation Amount shall be an amount determined by the board of managers of the Company and approved by the general meeting of the shareholder(s) on the basis of the relevant Interim Accounts. The Total Cancellation Amount for each of the classes K, J, I, H, G, F, E, D, C, B and A shall be the Available Amount of the relevant Class of Shares at the time of the cancellation of the relevant class unless otherwise resolved by the general meeting of shareholder(s) in the manner provided for an amendment of the articles of association of the Company provided however that the Total Cancellation Amount shall never be higher than such Available Amount.

Upon the repurchase and cancellation of the Shares of the relevant class, the Cancellation Value Per Limited Share will become due and payable by the Company."

Costs

The costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the Company or which shall be charged to it in connection with the capital increase and modification of the articles of association of the Company, have been estimated at about six thousand six hundred Euros (EUR 6,600.-).

There being no further business before the meeting, the same was thereupon adjourned.

Statement

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French translation. On request of the same appearing party and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.



WHEREOF, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxyholder of the appearing party, he signed together with us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille treize, le vingt-huit juin.

Pardevant Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, soussigné.

S'est tenue une assemblée générale extraordinaire de l'associée unique de EDMUND FRETTE S.à r.l., une société à responsabilité limitée luxembourgeoise, ayant son siège social à 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, inscrite auprès du registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, sous le numéro 119.472 constituée suivant un acte de Maître Henri BECK, notaire de résidence à Echternach, Grand-Duché de Luxembourg, en date du 14 septembre 2006, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et des Associations numéro 2085 du 8 novembre 2006 (la «Société»). Les statuts de la Société ont été modifiés suivant un acte de Maître Henri BECK, prénommé, le 22 septembre 2006, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et des Associations numéro 2104 du 10 novembre 2006, suivant un acte de Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, Grand-Duché de Luxembourg, le 7 février 2007, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et des Associations numéro 808 du 8 mai 2007, et suivant un acte du notaire instrumentant, le 15 juin 2010, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et des Associations numéro 1620 du 10 août 2010.

A comparu:

L'associée unique de la Société, FRETTE HOLDINGS LLC, avec siège social au 2711 Centerville Road, Suite 400, Wilmington, County of Newcastle, Delaware, Etats-Unis, ("FRETTE HOLDINGS LLC"), ici représentée par Maître Nicolas GROSJEAN, avocat à la Cour, avec adresse professionnelle à 252, avenue Gaston Diderich, L-1420 Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

Ladite procuration, après avoir été signée «ne varietur» par le comparant et le notaire soussigné, restera annexée pour être enregistrée avec le présent acte.

FRETTE HOLDINGS LLC a exposé au notaire instrumentaire et l'a prié d'acter que:

- I.- que les 101.240 (cent un mille deux cent quarante) parts sociales, représentant l'entièreté du capital social de la Société, sont représentées de sorte que l'assemblée peut valablement décider sur tous les points figurant à l'ordre du jour.
- II.- FRETTE HOLDINGS LLC renonce à son droit de recevoir la convocation préalable afférente à cette assemblée générale; elle reconnaît qu'elle a été suffisamment informée de l'ordre du jour et qu'elle considère avoir été valablement convoquée et en conséquence accepte de délibérer et voter sur tous les points à l'ordre du jour. FRETTE HOLDINGS LLC décide en outre que toute la documentation produite lors de cette assemblée a été mise à sa disposition dans un laps de temps suffisant afin de lui permettre un examen attentif de chaque document.
 - III. L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

«Ordre du jour

- 1. Conversion des parts sociales existantes de la Société en des parts sociales de nouvelle catégorie A;
- 2. Augmentation du capital social de la Société d'un montant de 80.179.000,- EUR (quatre-vingt millions cent soixante-dix-neuf mille Euros) afin de le porter de son montant actuel de 2.531.000,- EUR (deux millions cinq cent trente-et-un mille Euros) au montant de 82.710.000,- EUR (quatre-vingt-deux millions sept cent dix mille Euros) par l'émission de 3.207.160 (trois millions deux cent sept mille cent soixante) nouvelles parts sociales d'une valeur nominale de 25,-EUR (vingt-cinq Euros) chacune à répartir entre les classes de parts sociales de nouvelle catégorie B à K;
- 3. Souscription et paiement par l'associé unique de la Société de toutes les nouvelles parts sociales et paiement d'une prime d'émission d'un montant total de 24,63 EUR (vingt-quatre Euros et soixante-trois cents) au moyen d'un apport en pature.
 - 4. Modification de l'article 8 des statuts de la Société afin de refléter cette augmentation de capital; et
 - 5. Divers.

Suite à l'approbation de ce qui précède par FRETTE HOLDINGS LLC, les résolutions suivantes ont été prises:

Première résolution:

Il est décidé de convertir les 101.240 (cent un mille deux cent quarante) parts sociales existantes de la Société en parts sociales de nouvelle catégorie A:

Seconde résolution

FRETTE HOLDINGS LLC décide (i) d'augmenter le capital social de la Société d'un montant de 80.179.000,- EUR (quatre-vingts millions cent soixante-dix-neuf mille Euros) afin de le porter de son montant actuel de 2.531.000,- EUR (deux millions cinq cent trente-et-un mille Euros) au montant de 82.710.000,- EUR (quatre-vingt-deux millions sept cent dix mille Euros) par l'émission de 3.207.160 (trois millions deux cent sept mille cent soixante) nouvelles parts sociales



d'une valeur nominale de EUR 25,-(vingt-cinq Euros) chacune (les «Nouvelles Parts Sociales») et l'allocation d'un montant de 24,63 EUR (vingt-quatre Euros et soixante-trois cents) au compte de prime d'émission de la Société (la «Prime d'Emission»), le montant total étant intégralement payé par un apport en nature par FRETTE HOLDINGS LLC.

Il est décidé de créer de nouvelles catégories de parts sociales de B à K et que les Nouvelles Parts Sociales seront réparties comme suit:

- parts sociales de classe B: 320.716 (trois cent vingt mille sept cent seize);
- parts sociales de classe C: 320.716 (trois cent vingt mille sept cent seize);
- parts sociales de classe D: 320.716 (trois cent vingt mille sept cent seize);
- parts sociales de classe E: 320.716 (trois cent vingt mille sept cent seize);
- parts sociales de classe F: 320.716 (trois cent vingt mille sept cent seize);
- parts sociales de classe G: 320.716 (trois cent vingt mille sept cent seize);
- parts sociales de classe H: 320.716 (trois cent vingt mille sept cent seize);
- parts sociales de classe I: 320.716 (trois cent vingt mille sept cent seize);
- parts sociales de classe J: 320.716 (trois cent vingt mille sept cent seize);
- parts sociales de classe K: 320.716 (trois cent vingt mille sept cent seize).

Souscription - Paiement

FRETTE HOLDINGS LLC déclare souscrire à l'intégralité des Nouvelles Parts Sociales d'une valeur nominale de EUR 25,- (vingt-cinq Euros) chacune comme suit:

- parts sociales de classe B: 320.716 (trois cent vingt mille sept cent seize);
- parts sociales de classe C: 320.716 (trois cent vingt mille sept cent seize);
- parts sociales de classe D: 320.716 (trois cent vingt mille sept cent seize);
- parts sociales de classe E: 320.716 (trois cent vingt mille sept cent seize);
- parts sociales de classe F: 320.716 (trois cent vingt mille sept cent seize);
- parts sociales de classe G: 320.716 (trois cent vingt mille sept cent seize);
- parts sociales de classe H: 320.716 (trois cent vingt mille sept cent seize);
- parts sociales de classe l: 320.716 (trois cent vingt mille sept cent seize);
- parts sociales de classe J: 320.716 (trois cent vingt mille sept cent seize);
- parts sociales de classe K: 320.716 (trois cent vingt mille sept cent seize).

Les Nouvelles Parts Sociales ont été intégralement payées par FRETTE HOLDINGS LLC au moyen d'un apport en nature consistant en des créances d'un montant total de 80.179.024,63 EUR (quatre-vingt millions cent soixante-dix-neuf mille vingt-quatre Euros et soixante-trois cents) détenues par FRETTE HOLDINGS LLC à l'encontre de la Société

Evaluation

La valeur nette de cette contribution en nature est de 80.179.024,63 EUR (quatre-vingt millions cent soixante-dix-neuf mille vingt-quatre Euros et soixante-trois cents). Une telle évaluation a été approuvée par (i) FRETTE HOLDINGS LLC et (ii) tous les gérants de la Société.

Preuve de l'existence de l'apport

Une preuve de l'apport a été fournie au notaire soussigné.

Troisième résolution

Il est décidé de modifier et reformuler l'article 8 des statuts de la Société notamment par rapport (i) au reclassement des parts sociales en des parts sociales de classes multiples et (ii) à l'augmentation du capital social de la Société décrits ci-dessus pour leur donner la teneur suivante:

Capital - Parts sociales

« **Art. 8.** Le capital social de la Société est fixé à 82.710.000,- EUR (quatre-vingt-deux millions sept cent dix mille Euros), représenté par 3.308.400 (trois millions trois cent huit mille quatre cents) parts sociales d'une valeur nominale de 25 EUR (vingt-cinq Euros) chacune (les «Parts Sociales») consistant en des parts sociales de classes multiples (les «Classes de Parts Sociales») comme suit: a) 101.240 (cent un mille deux cent quarante) Parts Sociales de Classe A d'une valeur nominale de 25 EUR (vingt-cinq Euros), b) 320.716 (trois cent vingt mille sept cent seize) Parts Sociales de Classe B d'une valeur nominale de 25 EUR (vingt-cinq Euros), c) 320.716 (trois cent vingt mille sept cent seize) Parts Sociales de Classe D d'une valeur nominale de 25 EUR (vingt-cinq Euros), d) 320.716 (trois cent vingt mille sept cent seize) Parts Sociales de Classe E d'une valeur nominale de 25 EUR (vingt-cinq Euros), e) 320.716 (trois cent vingt mille sept cent seize) Parts Sociales de Classe F d'une valeur nominale de 25 EUR (vingt-cinq Euros), f) 320.716 (trois cent vingt mille sept cent seize) Parts Sociales de Classe G d'une valeur nominale de 25 EUR (vingt-cinq Euros), g) 320.716 (trois cent vingt mille sept cent seize) Parts Sociales de Classe G d'une valeur nominale de 25 EUR (vingt-cinq Euros), g) 320.716 (trois cent vingt mille sept cent seize) Parts Sociales de Classe G d'une valeur nominale de 25 EUR (vingt-cinq Euros), h) 320.716 (trois cent vingt mille sept cent seize)



sept cent seize) Parts Sociales de Classe H d'une valeur nominale de 25 EUR (vingt-cinq Euros), i) 320.716 (trois cent vingt mille sept cent seize) Parts Sociales de Classe I d'une valeur nominale de 25 EUR (vingt-cinq Euros), j) 320.716 (trois cent vingt mille sept cent seize) Parts Sociales de Classe J d'une valeur nominale de 25 EUR (vingt-cinq Euros) et K) 320.716 (trois cent vingt mille sept cent seize) Parts Sociales de Classe K d'une valeur nominale de 25 EUR (vingt-cinq Euros).

Le capital social de la Société pourra être augmenté ou réduit par décision de l'assemblée générale des associés adoptée dans les conditions requises pour la modification des Statuts.

Le capital social de la Société peut être réduit notamment par l'annulation de Parts Sociales y compris par l'annulation de l'entièreté d'une ou plusieurs Classes de Parts Sociales par le rachat et l'annulation de toutes les Parts Sociales émises de cette/ces classe(s). En cas de rachats et d'annulations de Classes de Parts Sociales de tels annulations et rachats de Parts Sociales seront faits dans l'ordre alphabétique inverse (débutant avec les Parts Sociales de classe K).

Dans le cas d'une réduction du capital social par le rachat et l'annulation d'une Classe Parts Sociales dans l'ordre établit au paragraphe précédent, une telle Classe Parts Sociales donne droit à ses détenteurs au pro rata de leurs détentions dans cette classe, au Montant Disponible (dans la limite cependant du Montant Total d'Annulation tel que déterminé par l'assemblée générale des associés) et les détenteurs de Parts Sociales de la Classe de Parts Sociales rachetées et annulées recevront de la Société un montant égal à la Valeur d'Annulation par Part Sociale pour chaque Part Sociale de la classe concernée détenue par eux et annulée.

Le Montant Disponible signifie le montant total des profits nets de la Société (incluant les profits reportés) augmentés de (i) la prime d'émission librement distribuable et autres réserves librement distribuables et (ii) selon les cas par le montant de la réduction de capital social et de la réduction de la réserve légale en relation avec la Classe de Parts Sociales à annuler mais réduit de (i) toutes pertes (incluant les pertes reportées) et (ii) de toutes sommes qui devront être placées en réserve(s) suivant les exigences de la Loi ou des statuts de la Société, déterminées chaque fois sur base des Comptes Intérimaires afférents (pour éviter tout doute sans double calcul) de sorte que:

MD = (PN+P+RC) - (PE+RL)

Où:

MD = Montant Disponible

PN = Profits Nets (incluant les profits reportés)

P = toute prime d'émission librement distribuable et autres réserves librement distribuables

RC = montant de la réduction de capital social et de la réduction de la réserve légale en relation avec la Classe de Parts Sociales devant être annulée

PE = pertes (incluant les pertes reportées)

RL = sommes qui devront être placées en réserve(s) suivant les exigences de la loi ou des statuts de la Société.

Les Comptes Intérimaires signifient les comptes intérimaires de la Société à la Date des Comptes Intérimaires concernés

La Date des Comptes Intérimaires signifie la date qui n'est pas inférieure à huit (8) jours avant la date de rachat et d'annulation de la Classe de Parts Sociales.

La Valeur d'Annulation par Part Sociale sera calculée en divisant le Montant Total d'Annulation par le nombre de Parts Sociales émises dans la Classe de Parts Sociales à être rachetée et annulée.

Le Montant Total d'Annulation sera un montant déterminé par le conseil de gérance et approuvé par l'assemblée générale des associés sur la base de Comptes Intérimaires concernés. Le Montant Total d'Annulation pour chacune des classes K, J, I, H, G, F, E, D, C, B et A sera le Montant Disponible de la Classe de Parts Sociales considérée au moment de l'annulation de la classe concernée sauf autrement décidée par l'assemblée générale des associés selon la procédure prévue pour une modification des statuts de la Société à condition toutefois que le Montant Total d'Annulation ne soit jamais supérieur au Montant Disponible.

A compter du rachat et de l'annulation des Parts Sociales de la classe concernée, la Valeur d'Annulation par Part Sociale sera due et payable par la Société."

Coûts

Les coûts, frais, taxes et charges, sous quelque forme que ce soit, devant être supportées par la Société ou devant être payés par elle en rapport avec cette augmentation et modification des statuts, ont été estimés à six mille six cents Euros (EUR 6.600,-).

Aucune autre affaire n'ayant à être traitée, l'assemblée a pris fin.

Déclaration

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare que sur demande de la partie comparante, le présent acte est établi en anglais suivi d'une traduction en français. Sur demande de la même partie comparante, en cas de divergences entre les textes anglais et français, la version anglaise prévaudra.

DONT ACTE, le présent acte a été passé à Luxembourg, à la date indiquée en tête des présentes.



Après lecture du présent acte au mandataire de la partie comparante, connu du notaire par nom, prénom, état civil et domicile, ledit mandataire de la partie comparante a signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: N. GROSJEAN, C. WERSANDT.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 2 juillet 2013. LAC/2013/30544. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): Irène THILL.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée.

Luxembourg, le 12 août 2013.

Référence de publication: 2013118321/337.

(130143586) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 août 2013.

Eau'Ceane S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8081 Bertrange, 5, rue de Mamer.

R.C.S. Luxembourg B 103.098.

Les comptes annuels au 31.12.2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg. Signature.

Référence de publication: 2013118311/10.

(130143631) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 août 2013.

Euro Vat S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2340 Luxembourg, 14-16, rue Philippe II.

R.C.S. Luxembourg B 136.746.

Il y a lieu de noter que le siège social de l'associé VATit Holdings S.à r.l. est actuellement situé à L-2340 Luxembourg, 14-16 rue Philippe II.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la Société

Référence de publication: 2013118313/11.

(130143978) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 août 2013.

European Assets Development S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2220 Luxembourg, 681, rue de Neudorf.

R.C.S. Luxembourg B 158.936.

Assemblée générale extraordinaire du 27 Juin 2013

Siège

L'Assemblée Générale décide avec effet immédiat de transférer le siège social de la société du 55-57, avenue Pasteur à L-2311 Luxembourg au 681, rue de Neudorf à L-2220 Luxembourg.

Conseil d'Administration

L'Assemblée Générale constate le changement d'adresse professionnelle des administrateurs et de l'administrateur délégué:

- Monsieur Nico HANSEN demeure professionnellement 681, rue de Neudorf à L-2220 Luxembourg
- Monsieur Alain BARTHOLME demeure professionnellement 681, rue de Neudorf à L-2220 Luxembourg
- Madame Sophie BATARDY demeure professionnellement 681, rue de Neudorf à L-2220 Luxembourg

Commissaire aux Comptes

L'Assemblée Générale constate le transfert du siège du Commissaire aux Comptes: la société MGI FISOGEST S.àr.l. au 681, rue de Neudorf à L-2220 Luxembourg

Référence de publication: 2013118340/20.

(130143624) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 août 2013.



Château des Alpes S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 22, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 93.198.

EXTRAIT

Il résulte d'une résolution prise par l'assemblée générale ordinaire de l'actionnaire unique de la Société tenue au siège social de la Société de manière extraordinaire en date du 31 juillet 2013 que:

- ont été réélus aux fonctions d'administrateur de la Société:
- * Monsieur Dan Bronstein, demeurant au 20/7, Bolshaya Piornerskaya Street, Moscou (Russie)
- * Maître Philippe Morales, demeurant au 22, avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg
- * Monsieur Andre Seidelsohn, demeurant au 3, Effinger Str., CH-8002 Zurich
- a été réélue aux fonctions de commissaire aux comptes de la Société:
- * la société Benoy Kartheiser Management S.à r.l., ayant son siège social au 45-47, route d'Arlon, L-1140 Luxembourg

Le mandat des administrateurs et du commissaire aux comptes prendra fin lors de l'assemblée générale ordinaire qui sera tenue en 2019.

Il résulte d'une résolution circulaire prise par le conseil d'administration de la Société en date du 31 juillet 2013 que Monsieur Dan Bronstein, demeurant au 20/7, Bolshaya Piornerskaya Street, Moscou (Russie), a été réélu aux fonctions d'administrateur-délégué et de Président de la Société, pour la durée de son mandat d'administrateur de la Société.

Pour extrait, délivré aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 août 2013.

Pour la société Un mandataire

Référence de publication: 2013118282/25.

(130143806) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 août 2013.

Cheslux Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 19, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 135.848.

Les comptes annuels au 31 mars 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Extrait sincère et conforme CHESLUX HOLDINGS S.à r.l. Signature

Référence de publication: 2013118284/12.

(130143748) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 août 2013.

Texhold S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 19, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 26.648.

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire du 12 août 2013

L'Assemblée Générale accepte la démission de Madame Catherine Peuteman en tant qu'administrateur avec effet au 23 avril 2013.

L'Assemblée Générale décide de nommer Monsieur Barry Black, directeur de société, né le 29 décembre 1966 à Dublin (Irlande), résidant professionnellement au 19, Rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, nouvel administrateur avec effet immédiat. Son mandat d'administrateur viendra à échéance lors de l'assemblée générale ordinaire statutaire qui se tiendra en l'année 2017.



Extrait sincère et conforme TEXHOLD S.A. Un mandataire

Référence de publication: 2013118577/17.

(130143749) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 août 2013.

Vigi Immo S.A., Société Anonyme.

Capital social: EUR 123.946,76.

Siège social: L-4660 Differdange, 10, rue Michel Rodange. R.C.S. Luxembourg B 74.218.

Extrait de résolution de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 30 décembre 2011

- Le mandat LUX-AUDIT S.A., ayant son siège social à L-1510 Luxembourg, 57, avenue de la Faïencerie,

étant arrivé à expiration, l'assemblée générale décide de le renouveler pour une nouvelle période de deux années, soit jusqu'à l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en 2013.

Pour extrait conforme

Luxembourg, le 30 décembre 2011.

Référence de publication: 2013118592/14.

(130143972) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 août 2013.

Ventura Holdings S. à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2540 Luxembourg, 13, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 135.527.

Il résulte de la décision des associés la Société en date du 6 août 2013 que les associés ont pris acte de la démission de Frank Willem Josephine Johannes Welman de son fonction de gérant de la Société avec effet au 15 août 2013;

et ont nommé la personne suivante en tant que gérant de la Société à partir du 15 août 2013 pour une durée indéterminée:

- Monsieur Robert van 't Hoeft, gérant, né le 13 janvier 1958, à Schiedam (Pays Bas), résidant au 4A, Rue Bruch, L-6930 Mensdorf, Luxembourg.

Résultant des décisions susmentionnées, le conseil de gérance de la société est comme suit:

- M. Khadem Mohamed Matar Mohamed Al Remeithi;
- M. Helal Suhail Hilal Rashid Al Mazrouei;
- M. Thomas Richard Arnold;
- M. Salem Khamis Saeed Khamis Al Darmaki;
- M. Martinus Cornelis Johannes Weijermans;
- M. Marcus Jacobus Dijkerman;
- M. Robert van 't Hoeft.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Ventura Holdings S.à r.l.

Martinus Cornelis Johannes Weijermans

Référence de publication: 2013118585/25.

(130143815) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 août 2013.

VKGP S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8070 Bertrange, 7, rue des Mérovingiens.

R.C.S. Luxembourg B 133.287.

EXTRAIT

Lors de l'assemblée générale annuelle qui s'est tenue le 25 juin 2013 il a été décidé de renouveler le mandat de Mme Violaine LANGLET en tant que commissaire aux comptes de la Société pour une durée qui prendra fin lors de l'assemblée générale annuelle amenée à statuer sur les comptes de l'exercice social se clôturant le 31 décembre 2013.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.



Luxembourg, le 31 juillet 2013.

Pour VKGP S.A. Signature

Référence de publication: 2013118594/15.

(130143572) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 août 2013.

TWS - Europe S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 29, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 145.050.

Extrait de l'assemblée générale extraordinaire

L'Assemblée a décidé de démissionner

Monsieur Alexander Claessens, économiste, né 17 décembre 1951 à Wilrijk (B) et demeurant professionnellement au 29 avenue Monterey L-2163 Luxembourg. comme Administrateur avec effet le 30 Juin 2013

Fait à Luxembourg le 30 Juin 2013.

POUR COPIE CONFORME

Référence de publication: 2013118582/13.

(130143630) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 août 2013.

VATit Group S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2340 Luxembourg, 14-16, rue Philippe II.

R.C.S. Luxembourg B 136.564.

Il y a lieu de noter que le siège social de l'associé Ritzia Investments S.à r.l. est actuellement situé à L-2340 Luxembourg, 14-16 rue Philippe II.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la Société

Référence de publication: 2013118588/11.

(130143975) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 août 2013.

Vifred SA SPF, Société Anonyme.

Siège social: L-2134 Luxembourg, 60A, rue Charles Martel.

R.C.S. Luxembourg B 178.992.

Il résulte d'une assemblée générale extraordinaire actée par Maître Camille MINES, notaire de résidence à Capellen, en date du 14 août 2013, enregistrée à Capellen, le 14 août 2013, relation CAP / 2013 / 3154, que

Le siège de la société a été transféré à L-2134 Luxembourg, 60A, rue Charles Martel.

L'adresse de l'administrateur Madame Hélène TOPOR est à L-2134 Luxembourg, 60A, rue Charles Martel.

Fait à Capellen, le 19 août 2013.

Référence de publication: 2013118591/12.

(130143968) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 août 2013.

CIGS Perspective Emploi A.s.b.l., Association sans but lucratif.

Siège social: L-4959 Bascharage, 54, Op Zaemer.

R.C.S. Luxembourg F 2.621.

Compte rendu de l'Assemblée Générale Ordinaire Du Centre d'Initiative et de Gestion Sectoriel Perspectives Emploi Asbl du 02 Juillet 2013

11. Changement adresse du siège social.

La nouvelle adresse du siège social est:

CIGS PERSPECTIVES EMPLOI asbl

54 Op Zaemer

L-4959 Bascharage



Fait à Bascharage, le 03 juillet 2013. Pour le Cigs Perspectives Emploi ASBL Gilles Allègre Secrétaire

Référence de publication: 2013118618/18.

(130143747) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 août 2013.

Xylem Industries S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 150.000,00.

Siège social: L-1259 Senningerberg, 11, Breedewues. R.C.S. Luxembourg B 85.519.

In the year two thousand and thirteen, on the twenty-ninth day of July, Before Maître Paul Decker, notary residing in Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg).

There appeared:

"XYLEM INTERNATIONAL S.àr.l.", a private limited company (société à responsabilité limitée) incorporated under the laws of Luxembourg having its registered office at 11, Breedewues, L-1259 Senningerberg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under the number B- 144.132, with a share capital of EUR 75,000.- (the Sole Shareholder)

hereby represented by Ms. Danielle Kolbach, attorney-at-law, residing in Luxembourg, pursuant to a power of attorney dated July 26, 2013,

which power of attorney, after having been signed "ne varietur" by the proxyholder acting on behalf of the appearing party and by the undersigned notary, shall remain attached to the present deed to be submitted with such deed to the registration authorities,

The appearing party, represented as aforesaid, is the sole shareholder of of "XYLEM INDUSTRIES S.àr.l.", a private limited company (société à responsabilité limitée) incorporated under the laws of Luxembourg having its registered office at 11, Breedewues, L-1259 Senningerberg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under the number B- 85.519, with a share capital of EUR 75,000.-(the Company),

The Sole Shareholder acting in lieu of the Meeting.

The Sole Shareholder requests the undersigned notary to record that:

I.- The Sole Shareholder is the current sole shareholder of the Company and holds all three thousand (3,000) ordinary shares having a par value of EUR 25.- (twenty-five Euro) per share representing the entire subscribed share capital of the Company amounting to seventy-five thousand Euro (EUR 75,000).

The agenda of the Meeting is as follows:

- 1. Capital increase of the Company by an amount of EUR 75,000 (seventy-five thousand euro) so as to bring it from its present amount of EUR 75,000 (seventy-five thousand euro) to EUR 150,000 (one hundred and fifty thousand euro) and creation and issue of 3,000 (three thousand hundred) ordinary shares having a par value of EUR 25.-(twenty-five euro) each (the Shares) having the same rights and privileges as the existing shares.
- 2. Subscription to and payment in full of the Shares specified under 1) above, allocation of an amount of EUR 7,500 (seven thousand five hundred euro) to the legal reserve account and allocation of an amount of EUR 6,583,156 (six million five hundred eighty-three thousand one hundred and fifty-six euro) to the share premium account of the Company by the contribution of the only 1 (one) share issued by Xylem Analytics UK Ltd and all 304,712 (three hundred and four thousand seven hundred twelve) shares in YSI UK Ltd., by the Sole Shareholder of the Company.
- 3. Amendment of article 4, first paragraph, of the Company's articles of incorporation so as to reflect the resolutions to be adopted under items 1) and 2) of the Agenda.

The Meeting passes the following resolutions:

First resolution

The Sole Shareholder resolves to increase the share capital of the Company by an amount of EUR 75,000 (seventy-five thousand euro) so as to bring it from its present amount of EUR 75,000 (seventy-five thousand euro) represented by 3,000 (three thousand) shares having a par value of EUR 25.- (twenty-five euro) each to an amount of EUR 150,000 (one hundred and fifty thousand euro) and to create and issue 3,000 (three thousand) new Shares, having a nominal value of EUR 25.- (twenty-five euro) each and having the same rights and privileges as the existing shares.

Second resolution
Subscription and Allotment

A. The Sole Shareholder, represented as mentioned above, declares to subscribe to the 3,000 (three thousand) new Shares and to pay up such new Shares, the share premium thereon in an amount of EUR 6,583,156.- (six million five



hundred eighty-three thousand one hundred and fifty-six euro) and the allocation to the legal reserve in an amount of EUR 7,500.- (seven thousand five hundred euro) to the legal reserve by a contribution in kind of:

- 1 (one) share in "Xylem Analytics UK Ltd" a company organized under the laws of England, having its registered office at Unit 2 Focal Point, Lacerta Court Works Road, Letchworth, Herfordshire SG6 1FJ (Company Number 04838831) having a value of EUR 5,529,465 (five million five hundred twenty-nine thousand four hundred and sixty-five euro); and
- 304,712 (three hundred and four thousand seven hundred twelve) shares in "YSI UK Ltd."a company organized under the laws of England, having its registered office at 119 Fleet Road, Fleet, Aldershot, Hampshire GU51 3PD (Company Number 01275878), having a value of EUR 1,136,191 (one million one hundred and thirty-six thousand one hundred and ninety-one euro).
- B. The contributions made to the Company by the Sole Shareholder are to be recorded at fair market value which amounts to EUR 6,665,656 (six million six hundred sixty-five thousand six hundred and fifty-six euro) as it results from the valuation certificate as of July 26, 2013 (the Certificate), which remains attached hereto, and to be allocated as follows:
 - 1) EUR 75,000.- (seventy-five thousand euro) to the nominal share capital of the Company; and
 - 2) EUR 7,500.- (seven thousand five hundred euro) is to be allocated to the legal reserve;
- 3) the balance of EUR 6,583,156.- (six million five hundred eighty-three thousand one hundred and fifty-six euro) is to be allocated to the premium reserve of the Company; it being noted that the contribution shall be accounted for at fair market value and it being further noted that any value adaptation, for any accounting or tax reasons generally whatsoever in Luxembourg or abroad, of the fair market value of the contribution shall be effectuated by way of increase or decrease (as the case may be) of the issue premium in which case a corresponding premium adaptation of the premium reserve shall be made.

The Certificate, after having been signed ne varietur by the proxy holder of the appearing party and the undersigned notary, will remain attached to the present deed in order to be registered with it.

As a result of the above, the shareholding in the Company is as of now as follows:

Third resolution

As a result of the above resolutions, the Sole Shareholder resolved to amend the first paragraph of article 4 of the articles of association of the Company, which shall have the following wording:

"The Company's subscribed share capital is fixed at EUR 150,000.- (one hundred and fifty thousand euro), represented by 6,000 (six thousand) ordinary shares with a par value of EUR 25.- (twenty-five euro) per share."

Costs

The costs, expenses, remunerations or charges of any form whatsoever incumbent to the Company and charged to it by reason of the present deed are assessed at EUR 3,818.-

Whereas, the present deed was drawn up in Luxembourg, in the office of the undersigned notary, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who speaks and understands English, states herewith that the present deed is worded in English followed by a German version; at the request of the proxyholder of the appearing party and in case of divergences between the two versions, the English version will prevail.

The present original deed after having been read to the proxyholder of the appearing party, has been signed by the proxyholder of the appearing party and the notary.

Folgt die deutsche Übersetzung verstehenden Textes:

Im Jahre zweitausend und dreizehn, am neunundzwanzigsten Juli.

Vor dem unterzeichneten Notar Paul Decker, mit Amtssitz in Luxemburg (Großherzogtum Luxemburg).

Ist erschienen:

"XYLEM INTERNATIONAL S.är.I.", eine Gesellschaft mit beschränkter Haftung (société à responsabilité limitée) luxemburgischen Rechtes mit Gesellschaftssitz 11, Breedewues, L-1259 Senningerberg, eingetragen beim Luxemburger Gesellschafts -und Handelsregister unter Nummer B- 144.132 und mit einem Stammkapital von 75.000 EUR (der Alleinige Gesellschafter)

hier vertreten durch Frau Danielle Kolbach, Anwältin, wohnhaft in Luxemburg, auf Grund einer Vollmacht vom 26. Juli 2013,

welche Vollmacht, nach der Unterzeichnung "ne varietur" durch den Vollmachtsnehmer und den unterzeichneten Notar dieser Urkunde als Anlage beigebogen bleibt um mit dieser Urkunde einregistriert zu werden.

Diese Erschienene, vertreten wie eingangs erwähnt, ist die alleinige Gesellschafterin der "XYLEM INDUSTRIES S.àr.I.", eine Gesellschaft mit beschränkter Haftung (société à responsabilité limitée) luxemburgischen Rechtes mit Gesellschaftssitz 11, Breedewues, L-1259 Senningerberg, eingetragen beim Luxemburger Gesellschafts - und Handelsregister unter Nummer B- 144.132 und mit einem Stammkapital von 75.000 EUR (die Gesellschaft),



Der Alleinige Gesellschafter handelt anstatt der Versammlung

Der Alleinige Gesellschafter, vertreten wie vorerwähnt, ersucht den amtierenden Notar, Folgendes zu beurkunden:

Der Alleinige Gesellschafter hält alle dreitausend (3.000) Anteile mit einem Nennwert von je EUR 25,- (fünfundzwanzig Euro) welche das gesamte Stammkapital von EUR 75.000.- (fünfundsiebzigtausend Euro) darstellen.

Die Tagesordnung der Versammlung ist folgende:

- 1. Aufstockung des Gesellschaftskapitals um EUR 75.000.-(fünfundsiebzigtausend Euro), um das bestehende Kapital in Höhe von EUR 75.000 (fünfundsiebzig-tausend Euro) auf EUR 150.000 (hundertfünfzigtausend Euro) aufzustocken, durch Schaffung und Ausgabe von 3.000.- (dreitausend) neuen Gesellschaftsanteilen mit einem Nennwert von jeweils EUR 25.-(fünfundzwanzig Euro) (die Anteile) mit den gleichen Rechten und Privilegien wie die bestehenden Gesellschaftsanteile.
- 2. Zeichnung und Zahlung der unter Tagesordnungspunkt 1) erwähnten Anteile, zusammen mit einer Zuweisung von einem Betrag von EUR 7.500.- (siebentausend fünfhundert Euro) an die gesetzliche Rücklage und einem Betrag von EUR 6.583.156 (sechs Millionen fünfhundertdreiundachtzigtausend hundertsechsundfünfzig Euro) an die Agiorücklage der Gesellschaft, durch den Alleinigen Gesellschafter, durch eine Sacheinlage von dem einzigen (1) Anteil an der Xylem Analytics UK Ltd. und 304.712 (dreihundertviertausend siebenhundertzwölf) Anteilen an der an der YSI UK Ltd.
- 3. Abänderung von Artikel 4, erster Absatz der Satzung, entsprechend den gemäß den Tagesordnungspunkten 1) bis 2) zu fassenden Beschlüssen

Die Versammlung, fasst folgende Beschlüsse:

Erster Beschluss

Der Alleinige Gesellschafter beschließt, das Gesellschaftskapital um EUR 75.000.-(siebenundfünfzigtausend Euro) zu erhöhen, um das bestehende Kapital in Höhe von EUR 75.000.- (siebenundfünfzigtausend Euro) eingeteilt in 3.000 (dreitausend) Anteile mit einem Nennwert von je EUR 25.- (fünfundzwanzig Euro) auf EUR 150.000 (hundertfünfzigtausend Euro) aufzustocken, durch Schaffung und Ausgabe von 3.000.-(dreitausend) neuen Anteilen mit einem Nennwert von je EUR 25.- (fünfundzwanzig Euro) mit den gleichen Rechten und Privilegien wie die bestehenden Anteile.

Zweiter Beschluss Zeichnung und Zuteilung

Daraufhin ist der Alleinige Gesellschafter erschienen, vertreten, wie eingangs beschrieben, und erklärt die 3.000.- (dreitausend) neuen Anteilen zu zeichnen und den Nennwert der Anteile zusammen mit einem an die gesetzliche Rücklage zugewiesenen Betrag von EUR 7.500.- (siebentausendfünfhundert Euro) und einen an die Agiorücklage zugewiesenen Betrag von EUR 6.583.156 (sechs Millionen fünfhundertdreiundachtzigtausend hundertsechsundfünfzig Euro) einzuzahlen durch eine Sacheinlage von:

- einem (1) Anteil an der "Xylem Analytics UK Ltd." eine Gesellschaft unter Englischem Recht, mit Sitz in Unit 2 Focal Point, Lacerta Court Works Road, Letchworth, Herfordshire SG6 1FJ (Gesellschaftsnummer 04838831) mit einem Wert von EUR 5.529.465 (fünf Millionen fünfhundertneunundzwanzigtausend vierhundert fünfundsechzig Euro); und
- 304.712 (dreihundertviertausend siebenhundertzwölf) Anteilen an der an der "YSI UK Ltd." eine Gesellschaft unter Englischem Recht mit Sitz in 119 Fleet Road, Fleet, Aldershot, Hampshire GU51 3PD (Gesellschaftsnummer 01275878) mit einem Wert von EUR 1.136.191 (einer Million hundertsechsunddreißigtausend hunderteinundneunzig Euro)
- B. Die Einlage in die Gesellschaft durch den Alleinigen Gesellschafter wird zu ihrem fairen Marktwert bewertet, welcher EUR 6.665.656 (sechs Millionen sechshundertfünfundsechzigtausend sechshundertsechsundfünfzig Euro) beträgt, so wie es aus dem Bewertungszertifikat vom 26. Juli 2013 (das Zertifikat), welcher beigebogen bleibt, hervorgeht und welcher wie folgt zugeteilt wird:
 - 1) ein Betrag von EUR 75.000.- (fünfundsiebzigtausend Euro) wird dem nominalen Gesellschaftskapital zufließen;
 - 2) ein Betrag von EUR 7.500.- (siebentausendfünfhundert Euro) wird der gesetzlichen Rücklage zufließen;
- 3) der Restbetrag von EUR 6.583.156.- (sechs Millionen fünfhundertdreiundachtzigtausend hundertsechsundfünfzig Euro) wird der Agiorücklage der Gesellschaft zugewiesen; wobei zu beachten ist, dass die Einlage in den Büchern der Gesellschaft zum fairen Marktwert auszuweisen ist; und wobei ferner zu beachten ist, dass jede Wertanpassung des Marktpreises der Einlage aus Rechnungslegungs- oder Steuergründen in Luxemburg oder anderswo durch Erhöhung oder Herabsetzung (je nachdem was zutrifft) des Ausgabeagios unter Vornahme der entsprechenden Agioangleichung der Agiorücklage erfolgen muss.

Ein Kopie jeweils der obengenannten Zertifikats bleibt nach der "ne varietur" Unterzeichnung des Bevollmächtigten der erschienenen Parteien und des unterzeichnenden Notars der gegenwärtigen Urkunde beigebogen um mit dieser einregistriert zu werden.

Dritter Beschluss

Infolge der obengenannten Beschlüsse beschließt der Alleinige Gesellschafter, den ersten Absatz von Artikel 4 der Gesellschaftssatzung wie folgt abzuändern:



"Das gezeichnete Gesellschaftskapital beträgt EUR 150.000.-(hundertfünfzigtausendEuro) und ist eingeteilt in 6.000 (sechstausend) Anteile mit einem Nennwert von je EUR 25.- fünfundzwanzig Euro)."

Koster

Die Kosten, welche der Gesellschaft im Zusammenhang mit vorliegender Urkunde zu Lasten gehen, belaufen sich ungefähr auf EUR 3.818.-.

Worüber Urkunde, Aufgenommen wurde in Luxemburg, Datum wie eingangs erwähnt.

Der unterzeichnende Notar, der die englische Sprache versteht und spricht, erklärt hiermit, dass die vorlegende Urkunde auf Verlangen der erschienenen Parteien in englischer Sprache, gefolgt von der deutschen Sprache, aufgesetzt wird, und dass auf Verlangen derselben erschienenen Parteien bei Abweichungen zwischen dem englischen und dem deutschen Text, die englische Fassung maßgebend ist.

Und nach Vorlesung und Erklärung alles Vorstehenden an die Generalversammlung, hat der Vertreter der erschienenen Parteien mit uns Notar die gegenwärtige Urkunde unterschrieben.

Signé: D.KOLBACH, P.DECKER.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 30 juillet 2013. Relation: LAC/2013/35629. Reçu 75.-€ (soixante-quinze Euros).

Le Receveur (signé): Irène THILL.

POUR COPIE CONFORME, délivrée au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg.

Luxembourg, le 19 août 2013.

Référence de publication: 2013118604/180.

(130143930) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 août 2013.

Yellow Wall S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1130 Luxembourg, 37, rue d'Anvers.

R.C.S. Luxembourg B 174.784.

Extrait des résolutions prises par l'associé unique de la société en date du 06 août 2013

L'associé unique a été décidé de nommer, pour une durée indéterminée, comme gérants additionnels de la Société:

- Monsieur Sébastien FRANCOIS, employé privé, né le 4 décembre 1980 à Libramont-Chevigny, Belgique, demeurant professionnellement à L-1130 Luxembourg, 37, rue d'Anvers,
- Monsieur Tomasz Witold ZAMIARA, né le 23 mai 1973 à Gniezno, Pologne, demeurant à 56, Pod Strzecha, 02-798, Varsovie, Pologne,
- Monsieur Alexander OSTROVSKIY, né le 6 octobre 1981 à Rostov-na-Donu, URSS, demeurant à 29/1 Kosmonavta Volkova Street, Moscou, Russie.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013118605/17.

(130143786) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 août 2013.

Tisakurp Invest S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 174.547.

Extrait des résolutions prises lors de la réunion du Conseil d'Administration tenue en date du 21 mai 2013

- Il est pris acte de la démission de Madame Corinne BITTERLICH de son mandat d'Administrateur avec effet au 15 mai 2013.
- Madame Servane PAOLONI, employée privée, demeurant professionnellement au 412F, route d'Esch, L-2086 Luxembourg, est cooptée en tant qu'Administrateur en remplacement de Madame Corinne BITTERLICH, démissionnaire, avec effet au 15 mai 2013, et ce pour la durée du mandat restant à courir de son prédécesseur, mandat venant à échéance lors de l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2018.



Fait à Luxembourg, le 21 mai 2013. Certifié sincère et conforme

TISAKURP INVEST S.A.

Signatures

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2013118579/19.

(130143833) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 août 2013.

Morinvest SPF SCA, Société en Commandite par Actions - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

R.C.S. Luxembourg B 170.632.

Le soussigné, Olivier Hance, avocat inscrit à Luxembourg (liste IV) et en qualité de domiciliataire de la société «Morinvest SPF SCA», déclare dénoncer le siège social de ladite société, avec effet immédiat.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour le domiciliataire

Olivier Hance

Hance Law Avocats

Référence de publication: 2013116207/12.

(130141137) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 août 2013.

Manchester (Luxembourg) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 101.308.

Veuillez prendre note que l'adresse du gérant M. Elliot GREENBERG est désormais la suivante: 40, West 57 th Street, 4 ^{ème} étage, NY 10019 New York, Etats-Unis d'Amérique.

Luxembourg, le 12 août 2013.

Pour avis sincère et conforme

Pour MANCHESTER (LUXEMBOURG) S.à r.l.

Intertrust (Luxembourg) S.A.

Référence de publication: 2013116213/13.

(130141072) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 août 2013.

Nori S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 1, boulevard Joseph II.

R.C.S. Luxembourg B 94.326.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

PRIVATE INVESTMENT TRUST SARL

Signature

Référence de publication: 2013116244/11.

(130141353) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 août 2013.

Trafigura Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1835 Luxembourg, 17, rue des Jardiniers.

R.C.S. Luxembourg B 159.166.

EXTRAIT

Par résolution écrite de l'associé unique en date du 9 août 2013, l'associé unique a décidé d'adopter la résolution suivante:

1. Monsieur Guillaume Dauphin, né le 25 avril 1980 à La Paz en Bolivie, avec adresse professionnelle au Vitrum, Business Park Atrium, 39, rue du Puits Romain, L-8070 Bertrange, a été nommé en tant que gérant de catégorie A de la société avec effet immédiat et jusqu'à l'assemblé générale approuvant les comptes annuels au 30 septembre 2013.



Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait sincère et conforme

Signature Le mandataire

Référence de publication: 2013116373/18.

(130140846) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 août 2013.

Portofino Trust Inc., Société Anonyme.

Siège social: L-2763 Luxembourg, 31, rue Sainte Zithe.

R.C.S. Luxembourg B 88.506.

Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires pour l'exercice 2012 tenue 12.30 heures le 1 ^{er} juillet 2013

Extrait des résolutions

4- L'assemblée générale a pris connaissance du changement d'adresse des administrateurs et de l'administrateur délégué, à savoir:

Administrateurs:

- M. Michel Bourkel, nouvelle adresse professionnelle: 31, rue Sainte Zithe, L-2763 Luxembourg
- M. Marcel Egli, nouvelle adresse professionnelle: 31, rue Sainte Zithe, L-2763 Luxembourg
- M. Alexandre Vancheri, nouvelle adresse professionnelle: 31 rue Sainte Zithe, L-2763 Luxembourg Administrateur-délégué:
- M. Bourkel Michel, nouvelle adresse professionnelle: 31, rue Sainte Zithe, L-2763 Luxembourg.
- 5- L'assemblée générale a pris connaissance de la nouvelle adresse du commissaire aux comptes, Fiduciaire Centra Fides S.A., 33, rue Sainte Zithe, L-2763 Luxembourg;
- 6- L'assemblée générale renouvelle les mandats des administrateurs, de l'administrateur-délégué et du commissaire aux comptes, à savoir:

administrateurs:

- M. Michel Bourkel, 31, rue Sainte Zithe, L-2763 Luxembourg
- M. Marcel Egli, 31, rue Sainte Zithe, L-2763 Luxembourg
- M. Alexandre Vancheri, 31 rue Sainte Zithe, L-2763 Luxembourg administrateur-délégué:
- M. Michel Bourkel, 31 rue Sainte Zithe, L-2763 Luxembourg;
 - commissaire aux comptes:
- Fiduciaire Centra Fides S.A., 33, rue Sainte Zithe, L-2763 Luxembourg, RCS Luxembourg B 39.844; qui tous acceptent, pour l'exercice social 2013 et jusqu'à l'assemblée générale qui se tiendra en 2014. Référence de publication: 2013116281/31.

(130141457) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 août 2013.

QS Direct SI 2, Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 20.000,00.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 3, boulevard Royal. R.C.S. Luxembourg B 157.765.

Extrait des résolutions prises à Luxembourg par le conseil de gérance de la société en date du 17 juillet 2013

Le Conseil de gérance décide de transférer le siège social de la Société du 84, Grand-Rue, L-1660 Luxembourg au 3, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, avec effet au 17 juillet 2013.

- Le siège social actuel de Quilvest & Partners S.A., associé unique de la Société, sera le suivant: 3, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg.
- L'adresse professionnelle actuelle de Monsieur Jean-Benoît Lachaise, gérant de la Société, est la suivante: 3, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg.
- L'adresse professionnelle actuelle de Monsieur Daniel Dine, gérant de la Société, est la suivante: 3, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg.



Extrait des résolutions prises à Luxembourg par les associés de la société en date du 1 er juillet 2013

- Démission de Monsieur Maurizio Arrigo en tant que gérant de la Société avec effet le 17 juillet 2013.
- Nomination de Madame Axelle Strain en tant que gérante de la Société pour une durée indéterminée avec effet le 16 juillet 2013, née le 24 septembre 1972 à Toulon (France) dont l'adresse professionnelle est la suivante: 46, Albemarle Street, London W1S 4JN, United Kingdom.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013116292/23.

(130140806) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 août 2013.

GFCAM S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9911 Troisvierges, 2, rue de Drinklange.

R.C.S. Luxembourg B 179.466.

STATUTES

In the year two thousand thirteen, on the seventh of August.

Before Maître Henri BECK, notary, residing in Echternach (Grand-Duchy of Luxembourg),

THERE APPEARED:

Mr. Ahmed EZZARHOU, General Manager, residing in Bodestraat 22, bus 3, B-3620 Lanaken (Belgium),

hereby represented by Mr. Julio STUPPIA, lawyer, residing in L-1371 Luxembourg, 105, Val Ste Croix, by virtue of a proxy given on the 25 th July, 2013.

The said proxy, after having been signed "ne varietur" by the proxyholder of the appearing person and the undersigned notary, will remain attached to this deed for the purpose of registration.

The appearing party, represented as said before, has requested the undersigned notary to inscribe as follows the articles of association of a société à responsabilité limitée:

Art. 1. There is formed a private limited liability company (hereafter the "Company"), which will be governed by the laws pertaining to such an entity, and in particular by the law of August 10 th, 1915 on commercial companies as amended (hereafter the "Law"), as well as by the present articles of association (hereafter the "Articles").

The Company is initially composed of one sole shareholder, subscriber of all the shares. The Company may however at any time be composed of several shareholders, but not exceeding forty (40) shareholders, notably as a result of the transfer of shares or the issue of new shares.

Art. 2. The Company shall have as its business purpose the trade, import and export of solar panels and products related to renewable energies.

The Company shall also provide services related to the management of companies established abroad.

In general, it may take any controlling and supervisory measures and carry out any financial, movable or immovable, commercial and industrial operation which it may deem useful in the accomplishment and development of its purpose.

- Art. 3. The Company is formed for an unlimited period of time.
- Art. 4. The Company will have the name of «GFCAM S.á r.l.».
- Art. 5. The registered office is established in Troisvierges.

It may be transferred to any other place in the Grand-Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its partners deliberating in the manner provided for amendments to the Articles.

The address of the registered office may be transferred within the municipality by simple decision of the manager or in case of plurality of managers, by a decision of the board of managers.

The Company may have offices and branches, both in the Grand-Duchy of Luxembourg and abroad.

- **Art. 6.** The capital is set at TWELVE THOUSAND FIVE HUNDRED EURO (€ 12,500.-), represented by one hundred twenty-five (125) shares of ONE HUNDRED EURO (€ 100,-) each.
- **Art. 7.** The capital may be changed at any time by a decision of the single partner or by decision of the partners' meeting, in accordance with article 14 of these Articles.
- **Art. 8.** Each share entitles to a fraction of the corporate assets and profits of the Company in direct proportion to the number of shares in existence.
 - **Art. 9.** Towards the Company, the Company's shares are indivisible, since only one owner is admitted per share. Joint co-owners have to appoint a sole person as their representative towards the Company.
 - Art. 10. In case of a single partner, the Company's shares held by the single partner are freely transferable.



In the case of plurality of partners, the shares held by each partner may be transferred by application of the requirements of article 189 of the Law.

- **Art. 11.** The Company shall not be dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, insolvency or bankruptcy of the single partner or of one of the partners.
- **Art. 12.** The Company is managed by one or more managers. If several managers have been appointed, they will constitute a board of managers. The manager(s) need not to be partners. The manager(s) may be revoked ad nutum.

In dealing with third parties, the manager(s) will have all powers to act in the name of the Company in all circumstances and to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's objects and provided the terms of this article 12 shall have been complied with.

All powers not expressly reserved by Law or the present Articles to the general meeting of partners fall within the competence of the manager, or in case of plurality of managers, of the board of managers.

The Company shall be bound by the sole signature of its single manager and, in case of plurality of managers, by the joint signature of two of the members of the board of managers.

In case of plurality of managers, the resolutions of the board of managers shall be adopted by the majority of the managers present or represented.

- Art. 13. The manager or the managers (as the case may be) assume, by reason of his(their) position, no personal liability in relation to any commitment validly made by him(them) in the name of the Company.
 - Art. 14. The single partner assumes all powers conferred to the general partner meeting.

In case of a plurality of partners, each partner may take part in collective decisions irrespectively of the number of shares which he owns. Each partner has voting rights commensurate with his shareholding. Collective decisions are only validly taken insofar as they are adopted by partners owning more than half of the share capital.

However, resolutions to alter the Articles of the Company may only be adopted by the majority of the partners owning at least three quarter of the Company's share capital, subject to the provisions of the Law.

- Art. 15. The Company's year starts on the 1 st of January and ends on the 31 st of December.
- **Art. 16.** Each year, with reference to 31 st of December, the Company's accounts are established and the manager, or in case of plurality of managers, the board of managers prepare an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities.

Each partner may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

Art. 17. The gross profits of the Company stated in the annual accounts, after deduction of general expenses, amortisation and expenses represent the net profit. An amount equal to five per cent (5%) of the net profits of the Company is allocated to a statutory reserve, until this reserve amounts to ten per cent (10%) of the Company's nominal share capital.

The balance of the net profits may be distributed to the partner(s) commensurate to his/ their share holding in the Company.

The manager or, in case of plurality of managers, the board of managers is authorized to decide and to distribute interim dividends at any time, under the following conditions:

- 1. the manager or, in case of plurality of managers, the board of managers will prepare interim statement of accounts which are the basis for the distribution of interim dividends;
- 2. these interim statement of accounts shows that sufficient funds are available for distribution, it being understood that the amount to be distributed may not exceed realized profits as per the end of the last fiscal year, increased by carried forward profits and distributable reserves but decreased by carried forward losses and sums to be allocated to a reserve in accordance with the Law or these Articles.
- **Art. 18.** At the time of winding up the Company the liquidation will be carried out by one or several liquidators, partners or not, appointed by the partners who shall determine their powers and remuneration.
- **Art. 19.** Reference is made to the provisions of the Law for all matters for which no specific provision is made in these Articles.

Subscription and Paying up of the Share capital

The shares have been fully subscribed by Mr. Ahmed EZZARHOU, residing in Bodestraat 22, bus 3, B-3620 Lanaken (Belgium).

The shares have been fully paid up in cash, so that the amount of TWELVE THOUSAND FIVE HUNDRED EURO (€ 12,500.-) is now available to the Company, proof of which has been given to the undersigned notary who acknowledges it.



Transitory disposition

The first fiscal year shall begin on the date of the incorporation and terminate 31 st of December 2013.

Estimate

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of its formation are estimated at approximately one thousand two hundred Euro (\leq 1,200.-).

Decisions of the sole Partner

- 1.- Is appointed as manager of the Company for an unlimited period:
- Mr. Ahmed EZZARHOU, General Manager, residing in Bodestraat 22, bus 3, B-3620 Lanaken (Belgium),
- 2.- The Company will be validly bound under all circumstances by the sole signatures of the manager.
- 3.- The registered office is established at L-9911 Troisvierges, 2, rue de Drinklange.

The undersigned notary, who knows English, states that on request of the appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version and in case of discrepancies between the English and the French text, the French version will be binding.

Whereof, the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxyholder of the person appearing, he signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille treize, le sept août.

Par-devant Maître Henri BECK, notaire de résidence à Echternach (Grand-Duché de Luxembourg).

A COMPARU:

Monsieur Ahmed EZZARHOU, dirigeant de sociétés, demeurant à Bodestraat 22, bus 3, B-3620 Lanaken (Belgique), ici représenté par Monsieur Julio STUPPIA, juriste, demeurant à L-1371 Luxembourg, 105, Val Ste Croix, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée en date du 25 juillet 2013.

Laquelle procuration, après avoir été signée "ne varietur" par le mandataire du comparant et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte, avec lequel elle sera enregistrée.

Le comparant, représenté comme dit ci-avant, a requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une société à responsabilité limitée dont il a arrêté les statuts comme suit:

Art. 1 er . Il est formé une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois relatives à une telle entité (ciaprès la «Société»), et en particulier la loi du 10 août 1915 relative aux sociétés commerciales, telle que modifiée (ciaprès la «Loi»), ainsi que par les présents statuts de la Société (ci-après les «Statuts»).

La Société comporte initialement un associé unique, propriétaire de la totalité des parts sociales. Elle peut cependant, à toute époque, comporter plusieurs associés, dans la limite de quarante (40) associés, par suite notamment de cession ou transmission de parts sociales ou de création de parts sociales nouvelles.

Art. 2. La Société a pour objet le commerce, l'import et l'export de panneaux solaires et de produits en rapport avec les énergies renouvelables.

La Société peut également fournir des prestations en relation avec la gestion d'entreprises établies à l'étranger.

D'une façon générale, elle peut prendre toutes mesures de contrôle et de surveillance et faire toutes opérations, financières, mobilières ou immobilières, commerciales et industrielles, qu'elle jugera utiles à l'accomplissement ou au développement de son objet.

- Art. 3. La Société est constituée pour une durée illimitée.
- Art. 4. La Société prend la dénomination de «GFCAM S.à r.l.».
- Art. 5. Le siège social est établi à Troisvierges.

Il peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une délibération de l'assemblée générale extraordinaire des associés délibérant comme en matière de modification des statuts.

L'adresse du siège social peut être déplacée à l'intérieur de la commune par simple décision du gérant ou, en cas de pluralité de gérants, par simple décision du conseil de gérance.

La Société peut avoir des bureaux et des succursales tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

- **Art. 6.** Le capital social est fixé à la somme de DOUZE MILLE CINQ CENTS EUROS (€ 12.500.-), représenté par cent vingt-cinq (125) parts sociales d'une valeur nominale de CENT EUROS (€ 100.-) chacune.
- **Art. 7.** Le capital peut être modifié à tout moment par une décision de l'associé unique ou par une décision de l'assemblée générale des associés, en conformité avec l'article 14 des présents Statuts.



- **Art. 8.** Chaque part sociale donne droit à une fraction des actifs et bénéfices de la Société, en proportion directe avec le nombre des parts sociales existantes.
 - **Art. 9.** Envers la Société, les parts sociales sont indivisibles, de sorte qu'un seul propriétaire par part sociale est admis. Les copropriétaires indivis doivent désigner une seule personne qui les représente auprès de la Société.
- Art. 10. Dans l'hypothèse où il n'y a qu'un seul associé, les parts sociales détenues par celui-ci sont librement transmissibles.

Dans l'hypothèse où il y a plusieurs associés, les parts sociales détenues par chacun d'entre eux ne sont transmissibles que moyennant l'application de ce qui est prescrit par l'article 189 de la Loi.

- **Art. 11.** La Société ne sera pas dissoute par suite du décès, de la suspension des droits civils, de l'insolvabilité ou de la faillite de l'associé unique ou de l'un des associés.
- Art. 12. La Société est gérée par un ou plusieurs gérants. Si plusieurs gérants sont nommés, ils constitueront un conseil de gérance. Le gérant, respectivement les gérants, ne sont pas obligatoirement associés. Le(s) gérant(s) est(sont) révocable (s) ad nutum.

Dans les rapports avec les tiers, le(s) gérant(s) aura(ont) tous pouvoirs pour agir au nom de la Société et pour effectuer et approuver tous actes et opérations conformément à l'objet social et pourvu que les termes du présent article aient été respectés.

Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des associés par la Loi ou les présents Statuts seront de la compétence du gérant et en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance.

La Société sera engagée par la seule signature du gérant unique et, en cas de pluralité de gérants, par les signatures conjointes de deux membres du conseil de gérance.

En cas de pluralité de gérants, les résolutions du conseil de gérance seront adoptées à la majorité des gérants présents ou représentés.

- Art. 13. Le ou les gérants (selon le cas) ne contracte(nt) à raison de sa (leur) fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par lui (eux) au nom de la Société.
 - Art. 14. L'associé unique exerce tous pouvoirs qui lui sont conférés par l'assemblée générale des associés.

En cas de pluralité d'associés, chaque associé peut prendre part aux décisions collectives, quelque soit le nombre de parts qu'il détient. Chaque associé possède des droits de vote en rapport avec le nombre des parts détenues par lui.

Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles soient adoptées par des associés détenant plus de la moitié du capital.

Toutefois, les résolutions modifiant les Statuts de la Société ne peuvent être adoptées que par une majorité d'associés détenant au moins les trois quarts du capital social de la Société, conformément aux prescriptions de la Loi.

- Art. 15. L'année sociale commence le premier janvier et se termine le trente et un décembre de chaque année.
- **Art. 16.** Chaque année, au trente et un décembre, les comptes de la Société sont établis et le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, prépare un inventaire comprenant l'indication de la valeur des actifs et passifs de la Société.

Tout associé peut prendre connaissance desdits inventaires et bilan au siège social.

Art. 17. Les profits bruts de la Société repris dans les comptes annuels, après déduction des frais généraux, amortissements et charges constituent le bénéfice net. Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent pour la constitution d'un fonds de réserve jusqu'à ce que celui-ci atteigne dix pour cent du capital social.

Le solde des bénéfices nets peut être distribué aux associés en proportion avec leur participation dans le capital de la Société.

Le gérant ou, en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance est autorisé à décider et à distribuer des dividendes intérimaires, à tout moment, sous les conditions suivantes:

- 1. le gérant ou, en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance préparera une situation intérimaire des comptes de la Société qui constituera la base pour la distribution des dividendes intérimaires;
- 2. ces comptes intérimaires devront montrer des fonds disponibles suffisants afin de permettre une distribution, étant entendu que le montant à distribuer ne peut pas excéder les bénéfices réalisés à la clôture de l'exercice fiscal précédent, augmenté du bénéfice reporté et réserves distribuables et diminué des pertes reportées et montants alloués à la réserve légale, en conformité avec la Loi ou les présents Statuts.
- **Art. 18.** Au moment de la dissolution de la Société, la liquidation sera assurée par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui détermineront leurs pouvoirs et rémunérations.
- Art. 19. Pour tout ce qui ne fait pas l'objet d'une prévision spécifique par les présents Statuts, il est fait référence à la Loi.



Souscription et Libération du Capital social

Les parts sociales ont été intégralement souscrites par Monsieur Ahmed EZZARHOU, demeurant à Bodestraat 22, bus 3, B-3620 Lanaken (Belgique).

Toutes ces parts ont été immédiatement libérées par des versements en espèces de sorte que la somme de DOUZE MILLE CINQ CENTS EUROS (€ 12.500.-) se trouve dès à présent à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire qui le constate expressément.

Disposition transitoire

Le premier exercice social commence le jour de la constitution et se termine le 31 décembre 2013.

Frais

Le comparant a évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution à environ mille deux cents Euros (€ 1.200.-).

Décisions de l'associé unique

1.- Est nommé gérant de la Société pour une durée indéterminée:

Monsieur Ahmed EZZARHOU, dirigeant de sociétés, demeurant à Bodestraat 22, bus 3, B-3620 Lanaken (Belgique).

- 2.- La société sera engagée en toutes circonstances la signature individuelle du gérant en fonction.
- 3.- Le siège social de la Société est fixé à L-9911 Troisvierges, 2, rue de Drinklange.

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que le comparant l'a requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte français fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire du comparant, celui-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: J. STUPPIO, Henri BECK.

Enregistré à Echternach, le 08 août 2013. Relation: ECH/2013/1519. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): J.-M. MINY.

POUR EXPEDITION CONFORME délivrée à demande, aux fins de dépôt au registre de commerce et des sociétés.

Echternach, le 13 août 2013.

Référence de publication: 2013116700/229.

(130141622) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 août 2013.

Grafhill Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1420 Luxembourg, 7, avenue Gaston Diderich.

R.C.S. Luxembourg B 163.618.

Ce dépôt remplace le dépôt enregistré à Luxembourg et déposé au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg le 24/07/2013 sous la référence L130126999.

Suite au contrat de cession de part avec effet au 28 août 2012 la société Blackwolf International Limited dont le siège se situe à 12, Rue du Puits-Godet, CH-2002 Neuchatel (Suisse) a cédé ses 11.110 parts sociales de classe A de la société Grafhill SARL de la manière suivante:

11.110 parts sociales de classe A sont transférées à The 1974 Discretionary Settlement, enregistrée sous la forme d'un trust sous le numéro 9587673964 (tax identification) et ayant son siège à 100, Dudley Road East, B60 3DY Oldbury, West Midlands (Royaume-Uni).

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 août 2013.

Pour extrait sincère et conforme

Pour Grafhill SARL

United International Management S.A.

Référence de publication: 2013116689/20.

(130141868) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 août 2013.



Hamburg International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1610 Luxembourg, 42-44, avenue de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 90.393.

EXTRAIT

L'Assemblée Générale accepte, à compter 9 août 2013, la démission d'un administrateur, à savoir:

- Monsieur Marc THEISEN, administrateur, né le 05 novembre 1954 à Luxembourg (Luxembourg), domicilié professionnellement au 42-44, avenue de la gare L-1610 Luxembourg

L'Assemblée Générale accepte, à compter du 9 août 2013, de nommer un administrateur, à savoir:

- Monsieur Rob SONNENSCHEIN, administrateur, né le 30 août 1955 à Eindhoven (Pays-Bas), domicilié professionnellement au 42-44, avenue de la gare L-1610 Luxembourg

Son mandat expirera lors de l'assemblée générale qui se tiendra en l'année 2017.

Le Conseil d'Administration décide à l'unanimité en date du 9 août 2013, de nommer comme Président du Conseil d'Administration, à savoir:

- Monsieur Claude ZIMMER, Président et administrateur, né le 18 juillet 1956 à Luxembourg (Luxembourg), domicilié professionnellement au 42-44, avenue de la gare L-1610 Luxembourg

Extrait sincère et conforme

Un mandataire

Référence de publication: 2013116721/21.

(130141475) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 août 2013.

Grafhill Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1420 Luxembourg, 7, avenue Gaston Diderich.

R.C.S. Luxembourg B 163.618.

Ce dépôt remplace le dépôt enregistré à Luxembourg et déposé au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg le 24/07/2013 sous la référence L130126999.

Suite au contrat de cession de part avec effet au 28 août 2012 la société Arrowhawk Investments Limited dont le siège se situe à 12, Rue du Puits-Godet, CH-2002 Neuchatel (Suisse) a cédé ses 11.110 parts sociales de classe A de la société Grafhill SARL de la manière suivante:

11.110 parts sociales de classe A sont transférées à The 1972 Discretionary Settlement, enregistrée sous la forme d'un trust 1464284462 (tax identification) et ayant son siège à 100, Dudley Road East, B60 3DY Oldbury, West Midlands (Royaume-Uni).

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 août 2013.

Pour extrait sincère et conforme

Pour Grafhill SARL

United International Management S.A.

Référence de publication: 2013116688/20.

(130141868) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 août 2013.

Grosvenor Street Holdings SA, Société Anonyme.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 51, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 140.765.

Par le présent avis, la Société informe les tiers du changement suivant concernant son administrateur:

- Neil Smith, administrateur, a désormais pour adresse professionnelle le 180-186 Brompton Road, 3 rd floor, SW3 1HQ Londres, Grande-Bretagne;

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait sincère et conforme

Virginie Boussard

Administrateur

Référence de publication: 2013116695/14.

(130141914) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 août 2013.



Ciras C.V., Luxembourg branch, Succursale d'une société de droit étranger.

Adresse de la succursale: L-2310 Luxembourg, 16, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 149.010.

L 110153745 déposé le 27 septembre 2011.

Cet extrait rectificatif remplacera la précédente version déposée.

RECTIFICATIF

Extrait

Il résulte des décisions prises par la société CIRAS C.V. en date du 19 octobre 2011 que:

- (i) La démission de Mademoiselle Helena Allis de son poste de gérant de la Succursale a été acceptée avec effet au 14 août 2011.
- (ii) Madame Anissa HAMMAR, née le 29 avril 1983 à Mont-Saint-Martin (France) et résidant professionnellement au 16 avenue Pasteur, L-2310 Luxembourg a été nommée avec effet au 15 août 2011, en tant que gérant de la Succursale et ce pour une durée indeterminée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme

Luxembourg, le 14 août 2013.

Référence de publication: 2013117604/20.

(130142562) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 août 2013.

Servigest SA, Société Anonyme.

Siège social: L-1417 Luxembourg, 8, rue Dicks.

R.C.S. Luxembourg B 80.516.

Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires pour l'exercice 2012 tenue à 12.00 heures le 1 ^{er} Juillet 2013

Extrait des résolutions

- 4- L'assemblée générale a pris connaissance le chanhgement d'adresse de l'administrateur M. Vancheri Alexandre ainsi que de l'administrateur et administrateur-délégué Mme Bourkel Anique du 8, rue Dicks, au 33, rue Sainte Zithe, L-2763 Luxembourg;
 - 5- L'assemblée générale renouvelle les mandats suivants:

Administrateurs:

- Gestion & Administration SA, Company Nr. 29441, Vaea Street, Level 2, Nia Mall, Apia, WS Samoa Occidentales;
- Mme Bourkel Anique, 33, rue Sainte Zithe, L-2763 Luxembourg;
- M. Vancheri Alexandre, 33, rue Sainte Zithe, L-2763 Luxembourg;

Administrateur - délégué:

- Mme. Bourkel Anique, 33, rue Sainte Zithe, L-2763 Luxembourg;

Commissaire aux comptes:

- Wilbur Associates Ltd, IBC 185200, Union Court Building, Elizabeth Avenue & Shirley Street S-E2, Nassau, Bahamas, N-8188,

qui tous acceptent, pour l'exercice social 2013 et jusqu'à l'assemblée à tenir en 2014.

Référence de publication: 2013117608/24.

(130142365) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 août 2013.

SEEF Foods S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 138.734.

RECTIFICATIF

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés auprès registre de commerce et des sociétés de Luxembourg en date du 8 mai 2013 sous la référence L130073124.

Ce dépôt est à remplacer par le dépôt suivant:

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.



Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour SEEF Foods S.à r.l.

Intertrust (Luxembourg) S.A.

Référence de publication: 2013117606/15.

(130142427) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 août 2013.

Seawind S.A. SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 8A, boulevard de la Foire.

R.C.S. Luxembourg B 157.392.

Les comptes annuels au 30.06.2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13.08.2013.

Pour: SEAWIND S.A. SPF

Société anonyme

Experta Luxembourg

Société anonyme

Isabelle Marechal-Gerlaxhe / Aurélie Katola

Référence de publication: 2013117605/15.

(130142538) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 août 2013.

Samaral S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1728 Luxembourg, 14, rue du Marché-aux-Herbes.

R.C.S. Luxembourg B 108.879.

Extrait des résolutions des actionnaires prises à Luxembourg lors de l'assemblée générale ordinaire tenue extraordinairement en date du 13 août 2013.

L'Assemblée a pris les résolutions suivantes:

- Les mandats de Melle Radia Taddrart, né le 17 Novembre 1985, à Epinal (France), Mme Claudia Schweich, née le 1 er Août 1979, à Arlon (Belgique) et M. Thierry Grosjean, né le 3 Août 1975, à Metz (France), eux trois ayant leur adresse professionnelle au 14, Rue du Marché aux Herbes, L-1728 Luxembourg, ont été renouvelés jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires appelant à statuer sur les comptes annuels au 31 Mars 2011 qui se tiendra en 2013.
- Le mandat de Commissaire aux Comptes de la société Kohnen & Associés S.à r.l., enregistrée au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 114 190, ayant son siège social au 62, Avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg, a été reconduit jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires, appelant à statuer sur les comptes annuels au 31 Mars 2011 qui se tiendra en 2013.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 Août 2013.

Pour Samaral S.A.

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2013117598/23.

(130142572) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 août 2013.

Potters International Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 9.309.802,00.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 157.355.

Afin de bénéficier de l'exemption de l'obligation d'établir des comptes consolidés et un rapport consolidé de gestion, prévue par l'article 316 de la loi sur les sociétés commerciales, les comptes consolidés au 31 décembre 2012 de sa société mère, PQ Corporation and Subsidiaries ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.



Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations. Luxembourg, le 13 août 2013.

Référence de publication: 2013118020/12.

(130143279) Déposé au registre de commerce et des sociét<u>és</u> de Luxembourg, le 16 août 2013.

Egon Holdings S.A., Société Anonyme, (anc. Egon Finance International S.A.).

Siège social: L-2453 Luxembourg, 20, rue Eugène Ruppert. R.C.S. Luxembourg B 129.091.

Extract of resolutions taken at the Annual General Meeting held exceptionally on July 22, 2013

1. The co-option of Mr Harald CHARBON, private employee, born on July 11, 1969 in Venders, Belgium, professionally residing at 412F, route d'Esch, L-2086 Luxembourg, as Director of the Company in replacement of Mr. Alain RENARD is ratified. His mandate will lapse at the Annual General meeting of the year 2018.

Certified true

Suit la traduction française

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Statutaire tenue exceptionnellement le 22 juillet 2013

1. La cooptation de M. Harald CHARBON, employé privé, né le 11 juillet 1969 à Verviers, Belgique, demeurant professionnellement au 412F, route d'Esch, L-2086 Luxembourg, en tant que Administrateur, en remplacement de M. Alain RENARD, Administrateur démissionnaire, est ratifiée. Son mandat viendra à échéance lors de l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2018.

EGON HOLDINGS S. A.

Référence de publication: 2013119284/19.

(130144956) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 août 2013.

Eridanus Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 20.010,00.

Siège social: L-2557 Luxembourg, 7A, rue Robert Stümper. R.C.S. Luxembourg B 104.239.

In the year two thousand thirteen, on the nineteenth day of July.

Before Us Maître Henri HELLINCKX, notary residing in Luxembourg, (Grand Duchy of Luxembourg), undersigned. was held an extraordinary general meeting (the Meeting) of the sole shareholder of ERIDANUS INVESTMENTS S.à r.l., a Luxembourg private limited liability company (société à responsabilité limitée) having its registered office at 7A, rue Robert Stümper, L-2557 Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 104.239 and having a share capital of USD 20,008 (the Company). The Company was incorporated on 16 November 2004 pursuant to a deed of Me Jean-Joseph WAGNER, notary residing in Sanem, Grand Duchy of Luxembourg, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations on 2 February 2005 under number 94. The articles of association of the Company (the Articles) have been amended for the last time pursuant to a deed of Me Carlo WER-SANDT, notary residing in Luxembourg, on 25 February 2013, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations on 28 May 2013 under number 1255.

THERE APPEARED

PepsiCo (Gibraltar) Limited, a company incorporated under the laws of Gibraltar and with registered office situate at 10/8 International Commercial Centre, Casemates Square, Gibraltar with registration number 90644 (the Sole Shareholder),

represented by Yvonne MALONE, private employee, residing professionally in Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal.

Said proxy, after having been signed ne varietur by the proxyholder acting on behalf of the appearing party and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed to be filed with such deed with the registration authorities.

The Sole Shareholder has requested the undersigned notary to record the following:

- I. That the Sole Shareholder holds all the shares in the share capital of the Company;
- II. That the agenda of the Meeting is worded as follows:
- 1. Increase of the share capital of the Company to bring it from its present amount of twenty thousand and eight United States Dollars (USD 20,008) represented by twenty thousand and eight (20,008) shares in registered form, with a nominal value of one United States Dollar (USD 1.00) each, to twenty thousand and ten United States Dollars (USD



20,010) by way of the issuance of two (2) new shares of the Company, with a nominal value of one United States Dollar (USD 1.00) each, with the same rights and obligations as the existing shares by a contribution of a receivable that the Sole Shareholder holds against the Company;

- 2. Subscription to and payment of the share capital increase specified under item 1. above by a contribution of a receivable that the Sole Shareholder holds against the Company;
- 3. Subsequent amendment to article 5 of the articles of association (the Articles) in order to reflect the share capital and the share capital increase adopted under item 1. above;
- 4. Amendment to the register of shareholders of the Company in order to reflect the above changes with power and authority to any manager of the Company to proceed individually, on behalf of the Company with the registration of the newly issued shares in the register of shareholders of the Company; and
 - 5. Miscellaneous.
 - III. That the Sole Shareholder has taken the following resolutions:

First resolution

The Sole Shareholder resolves to increase the share capital of the Company to bring it from its present amount of twenty thousand and eight United States Dollars (USD 20,008) represented by twenty thousand and eight (20,008) shares in registered form, with a nominal value of one United States Dollar (USD 1.00) each, to twenty thousand and ten United States Dollars (USD 20,010) by way of the issuance of two (2) new shares of the Company, with a nominal value of one United States Dollar (USD 1.00) each, with the same rights and obligations as the existing shares by a contribution of a receivable amounting to two hundred thousand United States Dollars (USD 200,000) that the Sole Shareholder holds against the Company.

Second resolution

The Sole Shareholder resolves to accept and record the following subscription to and full payment of the share capital increase as follows:

Subscription - Payment

Thereupon, the Sole Shareholder, prenamed and represented as stated above, declares that it subscribes for the two (2) newly issued shares of the Company, having a nominal value of one United States Dollar (USD 1.00) and to fully pay up such shares by a contribution of a receivable that it holds against the Company for an amount of two hundred thousand United States Dollars (USD 200,000) (the Contribution) which shall be allocated as follows:

- an amount of two United States Dollars (USD 2.00) shall be allocated to the nominal share capital account of the Company, and
- the remaining amount of one hundred ninety-nine thousand nine hundred and ninety-eight United States Dollars (USD 199,998) shall be allocated to the share premium reserve account of the Company.

The Claim is evidenced in the interim accounts of the Company as at 19 th July 2013 (the Interim Accounts).

The value of the Claim has been proved to the undersigned notary by a Statement of Contribution Value issued on 18 th July 2013 by the Company which shows that the value of the Claim contributed to the Company is worth at least two hundred thousand United States Dollars (USD 200,000).

This Statement of Contribution Value and the Interim Accounts, after having been after having been signed "ne varietur" by the proxy-holder and the notary, will remain attached to the present deed in order to be recorded with it.

Third resolution

As a consequence of the preceding resolutions, the Sole Shareholder resolves to amend article 5 of the Articles first paragraph, so that it shall henceforth read as follows:

" Art. 5. First paragraph. The Company's capital is set at twenty thousand and ten United States Dollars (USD 20,010) represented by twenty thousand and ten (20,010) shares of one United States Dollar (USD 1.00) each."

Fourth resolution

The Sole Shareholder resolves to amend to the register of shareholders of the Company in order to reflect the above changes with power and authority to any manager of the Company to proceed individually, on behalf of the Company with the registration of the newly issued shares in the register of shareholders of the Company.

Estimate of Costs

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at approximately EUR 2,500.-.



Statement

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version. At the request of the same appearing party, in case of discrepancies between the English and the French texts, the English version will prevail.

WHEREOF the present notarial deed is drawn in Luxembourg, on the year and day first above written.

The document having been read to the proxyholder of the appearing party, the proxyholder of the appearing party signed together with us, the notary, the present original deed.

Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mille treize, le dix-neuf juillet.

Pardevant Nous Maître Henri HELLINCKX, notaire de résidence à Luxembourg, (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné,

s'est tenue une assemblée générale extraordinaire (l'Assemblée) de l'associé de ERIDANUS INVESTMENTS S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois dont le siège social se situe au 7A, rue Robert Stumper, L-2557 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg et immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 104.239 et disposant d'un capital social de USD 20.008 (la Société). La Société a été constituée le 16 novembre 2004, suivant un acte de Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à Sanem, Grand-Duché de Luxembourg, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations le 2 février 2005, numéro 94. Les statuts de la Société (les Statuts) ont été modifiés pour la dernière fois suivant un acte de Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg, le 25 février 20123, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations le 28 mai 2013, numéro 1255.

A COMPARU:

PepsiCo (Gibraltar) Limited, une société à responsabilité limitée constituée et régie par les lois des Bermudes, dont le siège social se situe à 10/8 International Commercial Centre, Casemates Square, Gibraltar, immatriculée sous le numéro 90644 (l'Associé Unique),

ici représentée par Yvonne MALONE, employée privée, de résidence professionnelle à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

Ladite procuration, après avoir été signée ne varietur par le mandataire agissant pour le compte de la partie comparante et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

L'Associé Unique a requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

- I. Que l'Associé Unique détient toutes les parts sociales dans le capital social de la Société;
- II. Que l'ordre du jour de l'Assemblée est libellé comme suit:
- 1. Augmentation du capital social de la Société pour le porter de son montant actuel de vingt mille huit dollars américains (USD 20.008,-) représenté par vingt mille huit (20.008) parts sociales sous forme nominative d'une valeur nominale de un dollar américain (USD 1,-) chacune, à vingt mille dix dollars américains (USD 20.010,-) par l'émission de deux (2) parts sociales nouvelles d'une valeur nominale de un dollar américain (USD 1,-) chacune, ayant les mêmes droits et obligations que les actions existantes par un apport d'une créance que l'Associé Unique détient envers la Société.
- 2. Souscription et libération à l'augmentation de capital comme mentionné au point 1. ci-dessus par un apport d'une créance que l'Associé Unique détient envers la Société.
- 3. Modification subséquente de l'article 5 des statuts de la Société, afin de refléter l'augmentation du capital spécifiée au point 1. ci-dessus.
- 4. Modification du registre des associés de la Société afin d'y faire figurer les modifications ci-dessus avec pouvoir et autorité accordés à tout gérant de la Société, agissant individuellement, afin de procéder pour le compte de la Société à l'inscription des parts sociales nouvellement émise dans le registre des associés de la Société.
 - 5. Divers.
 - III. Que l'Associé Unique a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Associé Unique décide d'augmenter le capital social de la Société pour le porter de son montant actuel de vingt mille huit dollars américains (USD 20.008,-) représenté par vingt mille huit (20.008) parts sociales sous forme nominative d'une valeur nominale de un dollar américain (USD 1,-) chacune, à vingt mille dix dollars américains (USD 20.010,-) par l'émission de deux (2) parts sociales nouvelles d'une valeur nominale de un dollar américain (USD 1,-) chacune, ayant les mêmes droits et obligations que les actions existantes par un apport en nature d'une créance de deux cent mille dollars américains (USD 200.000,-) que l'Associé Unique détient à l'encontre de la Société.

Deuxième résolution

L'Associé Unique décide d'accepter et d'enregistrer la souscription et la libération intégrale de l'augmentation de capital social comme suit:



Souscription - Libération

L'Associé Unique, représenté comme dit ci-avant, déclare souscrire les deux (2) parts sociales nouvelles mentionnées ci-dessus, d'une valeur nominale de un dollar américain (USD 1,-), les libérer entièrement par apport en nature d'une créance qu'il détient à l'encontre de la Société d'un montant total de deux cent mille dollars américains (USD 200.000,-) affecté comme suit:

- un montant de deux dollars américains (USD 2,-) au capital social de la Société;
- le solde au montant de cent quatre-vingt-dix-neuf mille neuf cent quatre-vingt-dix-huit dollars américains (USD 199.998,-) au compte prime d'émission de la Société.

La Créance est prouvée par un bilan intermédiaire de la Société au 19 juillet 2013 (le "Bilan Intermédiaire").

La valeur de la Créance a été prouvée au notaire instrumentaire par une Déclaration sur la Valeur de l'Apport émise le 18 juillet 2013 par la Société qui montre que la valeur de la Créance apportée à la Société représente au moins deux cent mille dollars américains (USD 200.000,-).

La Déclaration sur la Valeur de l'Apport et le Bilan Intermédiaire, après avoir été signés "ne varietur" par le mandataire et le notaire, resteront annexés au présent acte afin d'être enregistrés avec lui.

Troisième résolution

Afin de mettre les statuts en concordance avec les résolutions qui précèdent, l'Associé Unique décide de modifier l'article 5, premier alinéa, des statuts pour lui donner la teneur suivante:

« Art. 5. (Premier alinéa). Le capital social est fixé à vingt mille dix dollars américains (USD 20.010) représenté par vingt mille dix (20.010) parts sociales d'une valeur nominale d'un dollar américain (USD 1,-) chacune.

Quatrième résolution

L'Associé Unique décide de modifier le registre des associés de la Société afin d'y faire figurer les modifications cidessus avec pouvoir et autorité accordés à tout gérant de la Société, agissant individuellement, afin de procéder pour le compte de la Société à l'inscription des parts sociales nouvellement émises dans le registre des associés de la Société.

Estimation des frais

Les dépenses, frais, honoraires et charges de quelque nature que ce soit, qui incombent à la Société en raison du présent acte s'élèvent approximativement à EUR 2.500.-.

Déclaration

Le notaire soussigné qui comprend et parle la langue anglaise, déclare par le présent acte qu'à la requête de la partie comparante ci-dessus, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une traduction française. A la requête de la même partie comparante, et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite à la mandataire de la partie comparante, ladite mandataire a signé ensemble avec nous, le notaire, le présent acte.

Signé: Y. MALONE et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 25 juillet 2013. Relation: LAC/2013/34865. Reçu soixante-quinze euros (75.- EUR).

Le Receveur (signé): I. THILL.

- POUR EXPEDITION CONFORME - délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 20 août 2013.

Référence de publication: 2013119297/176.

(130144804) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 août 2013.

Filemanique S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 40, boulevard Joseph II.

R.C.S. Luxembourg B 90.221.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.



COMPAGNIE FINANCIERE DE GESTION LUXEMBOURG S.A.

Boulevard Joseph II L-1840 Luxembourg

Signature

Référence de publication: 2013119317/13.

(130144974) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 août 2013.

Fiduciaire Guillaume, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1249 Luxembourg, 4-6, rue du Fort Bourbon.

R.C.S. Luxembourg B 151.493.

Les comptes annuels au 31/12/2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013119316/9.

(130145258) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 août 2013.

Entreprise Poeckes S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3754 Rumelange, 15, rue de l'Usine.

R.C.S. Luxembourg B 9.634.

Extrait des résolutions prises par l'assemblée générale extraordinaire des associés de la Société en date du 9 août 2013

L'assemblée générale extraordinaire des associés de la Société a pris en date du 9 août 2013 les résolutions suivantes:

- 1. acceptation de la démission de Monsieur Gilbert POECKES, gérant non-statutaire de la Société, avec effet au 1 ^{er} août 2013; et,
- 2. décision de ne pas nommer un nouveau gérant en remplacement de Monsieur Gilbert POECKES et que partant la Société sera gérée par Madame Marie-Josée HANSEN-POECKES en tant que gérant unique et décision de lui accorder le pouvoir d'engager la Société par sa seule signature sans limitation de montant.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 août 2013.

Pour la Société Jerry MOSAR

Référence de publication: 2013119295/18.

(130144783) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 août 2013.

Europartenaires S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 40, boulevard Joseph II.

R.C.S. Luxembourg B 30.271.

Extrait des résolutions prises par l'assemblée générale ordinaire du 22 juillet 2013:

Après en avoir délibéré, l'Assemblée Générale renomme:

- Monsieur Christoph PIEL, avec adresse professionnelle au 40, Boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg, aux fonctions d'administrateur;
- Monsieur Claudio TOMASSINI, avec adresse professionnelle au 40, Boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg, aux fonctions d'administrateur;
- Monsieur Jacques RECKINGER, avec adresse professionnelle au 40, Boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg, aux fonctions d'administrateur.

Leurs mandats respectifs prendront fin lors de l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur les comptes au 31 décembre 2017.

L'Assemblée Générale renomme comme commissaire aux comptes:

- FIDUCIAIRE DE LUXEMBOURG, société anonyme, 38, Boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg.

Son mandat prendra fin lors de l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur les comptes au 31 décembre 2017.



COMPAGNIE FINANCIERE DE GESTION LUXEMBOURG S.A.

Boulevard Joseph II

L-1840 Luxembourg

Référence de publication: 2013119304/23.

(130144975) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 août 2013.

Europe Finance S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1470 Luxembourg, 7, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 119.329.

Extrait de résolution de l'assemblée générale ordinaire du 04 septembre 2012:

Les mandats des administrateurs et du commissaire aux comptes sont reconduits pour un nouveau mandat de 6 ans jusqu'à l'assemblée ordinaire qui se tiendra en 2018.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 04 septembre 2012.

EUROPE FINANCE S.A.

Van Rijn

Administrateur

Référence de publication: 2013119306/15.

(130144788) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 août 2013.

Finbra S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1610 Luxembourg, 42-44, avenue de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 62.242.

La, soussignée,

La société Luxglobal Management S.à r.l.

domiciliée professionnellement au 42-44, avenue de la gare à L-1610 Luxembourg,

démissionne, par la présente, du mandat d'Administrateur de la société anonyme:

FINBRA S.A.

ayant son siège social au 42-44, avenue de la gare à L-1610 Luxembourg,

enregistrée au R.C.S Luxembourg sous le numéro B 62.242

Date effective: le 14 Août 2013

M. Hendrik H.J. KEMMERLING / M. Claude ZIMMER.

Référence de publication: 2013119320/16.

(130144871) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 août 2013.

IH 9 Holdings Lux S.à r.l., Société à responsabilité limitée, (anc. Green River JV Co Lux S.à r.l.).

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 177.750.

In the year two thousand thirteen, on the eighth of August.

Before Us, Maître Martine SCHAEFFER, civil law notary, residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

White River Holdco Lux S.à r.l., a company incorporated under the laws of Luxembourg and having its registered office at 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, registered with the Registre du Commerce et des Sociétés under number B 177 472,

here represented by Mister Gianpiero SADDI, private employee, residing professionally at L-1750 Luxembourg, 74, avenue Victor Hugo, by virtue of a proxy given under private seal on August 7 $^{\rm th}$, 2013 in Luxembourg.

The said proxy, after having been signed ne varietur by the proxyholder of the appearing party and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

The appearing party is the shareholder of "Green River JV Co Lux S.à r.l.", a société à responsabilité limitée established in Luxembourg, R.C.S. Luxembourg section B number 177 750, incorporated by deed enacted by Maître Martine Schaeffer, notary residing in Luxembourg, on June 3, 2013 published with the Memorial C, Recueil des Sociétés et Associations on July 23, 2013 under number 1767. The articles of incorporation have not been amended since.



The appearing party requested to the notary to enact that the agenda of the meeting is the following:

Agenda

- 1. Amendment of the registered name of the Company, to be changed into "IH 9 Holdings Lux S.à r.I";
- 2. Amendment of Article 1 of the Articles of Association of the Company to reflect such action;

Then the shareholders took the following resolutions:

First resolution:

The shareholder resolves to change the name of the Company, from "Green River JV Co Lux S.à r.l." into "IH 9 Holdings Lux S.à r.l."

Second resolution:

As a consequence of the foregoing resolution, the shareholder resolves to amend Article 1 of the Articles of Association, which will henceforth read as follows:

« **Art. 1. Name.** There is formed a private limited liability company (société à responsabilité limitée) under the name "IH 9 Holdings Lux S.à r.l." (the "Company"), which shall be governed by the laws of Luxembourg, in particular by the law dated August 10, 1915 on commercial companies as amended (the "Company Law") and by the present articles of association (the "Articles").

Expenses

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever, which shall be borne by the company as a result of the present deed, are estimated at approximately one thousand two hundred Euro (EUR 1,200.-).

There being no further business, the meeting was thereupon adjourned.

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French version. On request of the same appearing person and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

The document having been read to the person appearing, he signed together with us, the notary, the present original deed.

Suit la version en langue française du texte qui précède:

L'an deux mille treize, le huit août,

Pardevant Nous, Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu

White River Holdco Lux S.à r.l., une société constituée et existante sous les lois du Luxembourg et ayant son siège au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, inscrite auprès du Registre du Commerce et des Sociétés sous le numéro B 177 472,

ici représentée par Monsieur Gianpiero SADDI, employé privé, demeurant professionnellement à L-1750 Luxembourg, 74, Avenue Victor Hugo, en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée à Luxembourg le 7 août 2013.

Ladite procuration, après avoir été signée ne varietur par le mandataire de la partie comparante et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités d'enregistrement.

Laquelle partie déclare être l'associé unique de la société à responsabilité limitée Green River JV Co Lux S.à r.l. établie et ayant son siège social à Luxembourg, inscrite au Registre du Commerce et des Sociétés à Luxembourg, section B sous le numéro 177 750, constituée suivant acte reçu pardevant Maître Martine Schaeffer, notaire de résidence à Luxembourg en date du 3 Juin 2013 publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, en date du 23 Juillet 2013 sous le numéro 1767. Les statuts de la société n'ont pas été modifiés depuis.

La partie comparante a requis le notaire d'acter comme suit que l'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Ordre du jour

- 1. Modification de la dénomination sociale de la société, à changer en «IH 9 Holdings Lux S.à r.l.»;
- 2. Modification de l'article 1 des statuts de la société en conséquence;

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'associé unique, ce dernier a pris les résolutions suivantes:

Première résolution:

L'associé unique décide de changer la dénomination sociale de la société, de «Green River JV Co Lux S.à r.l.» en «IH 9 Holdings Lux S.à r.l.».



Deuxième résolution:

Afin de mettre les statuts en concordance avec la résolution qui précède, les associés décident de modifier l'article 1 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

« **Art. 1** er . **Dénomination.** Il est formé une société à responsabilité limitée sous la dénomination «IH 9 Holdings Lux S.à r.l.» (la «Société»), qui sera régie par les lois du Luxembourg, en particulier par la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales telle que modifiée (la «Loi») et par les présents statuts (les «Statuts»).

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la société et mis à sa charge en raison des présentes, sont évalués sans nul préjudice à la somme de mille deux cents Euros (EUR 1.200.-).

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, les jours, mois et an qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui connaît la langue anglaise constate que sur demande du comparant le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française. Sur demande du susdit comparant et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Et après lecture faite au comparant, il a signé avec Nous notaire la présente minute.

Signé: G. Saddi et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 9 août 2013. LAC/2013/37506. Reçu soixante-quinze euros (75.- €).

Le Receveur (signé): Irène Thill.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 août 2013.

Référence de publication: 2013119341/92.

(130145003) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 août 2013.

Finprima S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 23, rue Beaumont.

R.C.S. Luxembourg B 124.117.

EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de la réunion du conseil d'administration qui s'est tenue en date du 12 août 2013 que Madame Gabriele Schneider, directrice de société, avec adresse professionnelle à L - 1219 Luxembourg, 23, rue Beaumont, a été coopté en fonction d'administrateur en remplacement de Monsieur Gabriele BRAVI, alors que le poste de ce dernier est devenu vacant.

Luxembourg, le 12 août 2013.

POUR EXTRAIT CONFORME

POUR LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

Signature

Référence de publication: 2013119327/16.

(130145399) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 août 2013.

Gma Lux S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2420 Luxembourg, 11, avenue Emile Reuter.

R.C.S. Luxembourg B 179.620.

STATUTS

L'an deux mil treize, le septième jour du mois d'août.

Par-devant Maître Paul Bettingen, notaire de résidence à Niederanven, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

Monsieur Michaël ABIHSSIRA, entrepreneur, né à Paris le 22 janvier1980 demeurant au 27 Rue Nicolo, F-75016 Paris, ici représenté par Madame Elisiana PEDONE, employée privée, demeurant professionnellement au 11, avenue Emile Reuter, L-2420 Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

La procuration signée "ne varietur" par le mandataire de la partie comparante et par le notaire soussigné restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.



Laquelle partie comparante, représentée comme dit ci-avant, a requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une société à responsabilité limitée qu'elle déclare constituer et dont les statuts sont arrêtés comme suit:

A. Objet - Durée - Dénomination - Siège

- **Art. 1** er . Il est formé par le propriétaire actuel des parts ci-après créées et tous ceux qui pourront le devenir par la suite, une société à responsabilité limitée (ci-après la "Société") qui sera régie par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée, ainsi que par les présents statuts.
- **Art. 2.** La société a pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans des entreprises luxembourgeoises ou étrangères, l'acquisition par achat, souscription ou de toute autre manière, ainsi que l'aliénation par vente, échange ou de toute autre manière de titres, obligations, créances, billets et autres valeurs de toutes espèces, la possession, l'administration, le développement et la gestion de son portefeuille.

La société peut participer à la création et au développement de n'importe quelle entreprise financière, industrielle ou commerciale et prêter tous concours, que ce soit par des prêts, garanties ou de toute autre manière à des sociétés filiales ou affiliées. La société peut emprunter sous toutes les formes.

Elle pourra en outre créer, acquérir, gérer, renouveler, concéder (notamment sous forme de licence) et céder des droits de propriété intellectuelle, tels que des marques de fabrique ou de commerce, des noms de domaines internet, des dessins ou des modèles, des brevets et/ou des droits d'auteur.

D'une façon générale, elle peut prendre toutes mesures de contrôle et de surveillance et faire toutes opérations financières, mobilières ou immobilières, commerciales et industrielles qu'elle jugera utiles à l'accomplissement ou au développement de son objet.

- Art. 3. La Société est constituée pour une durée indéterminée.
- Art. 4. La Société prend la dénomination de GMA LUX S.à r.l.
- **Art. 5.** Le siège social est établi à Luxembourg. Il peut être transféré par simple décision de la gérance dans les limites de la commune du siège social. Il peut être transféré en toute autre localité du Grand-Duché du Luxembourg en vertu d'une décision de l'assemblée générale des associés. Des agences ou autres bureaux peuvent être établis au Luxembourg ou à l'étranger.

B. Capital social - Parts sociales

Art. 6. Le capital social est fixé à la somme de cent mille euros (EUR 100.000) représenté par cent mille (100.000) parts sociales, d'une valeur nominale d'un euro (EUR 1) chacune.

Chaque part sociale donne droit à une voix dans les délibérations des assemblées générales ordinaires et extraordinaires.

- Art. 7. Le capital social pourra, à tout moment, être modifié moyennant accord de la majorité des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.
- **Art. 8.** La Société ne reconnaît qu'un seul propriétaire pour chaque part sociale. Les copropriétaires indivis de parts sociales doivent nommer une personne pour les représenter auprès de la Société.
- **Art. 9.** Les parts sociales sont librement cessibles entre associés. Les parts sociales ne peuvent être cédées entre vifs à des non-associés qu'avec l'agrément donné en assemblée générale des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.-

En cas de pluralité d'associés, si l'un des associés décède, les parts sociales de ce dernier ne peuvent être transmises à des non-associés que moyennant l'agrément, donné en assemblée générale des autres associés représentant au moins les trois quarts du capital social. Le consentement, cependant, n'est pas requis lorsque les parts sont transmises, soit à des ascendants ou descendants, soit au conjoint survivant.

- Art. 10. Le décès, la suspension des droits civils, la faillite ou l'insolvabilité de l'un des associés n'est pas une cause de dissolution de la Société.
- **Art. 11.** Les créanciers personnels de l'associé, ayants-droit ou héritiers ne pourront, pour quelque motif que ce soit, apposer des scellés sur les biens et documents de la Société.

C. Gérance

Art. 12. La Société est gérée par un ou plusieurs gérants, qui n'ont pas besoin d'être associés. Si plusieurs gérants sont nommés, les gérants constituent un conseil de gérance (le «Conseil de Gérance»).

Les gérants sont nommés par l'associé unique, ou le cas échéant, par l'assemblée générale des associés, qui détermine leur nombre, leur rémunération et la durée limitée ou illimitée de leur mandat. Les gérants sont nommés jusqu'à la nomination de leurs successeurs: ils peuvent être réélus au terme de leur mandat et ils peuvent être révoqués à tout moment, avec ou sans motif, par une résolution de l'associé unique, ou le cas échéant par une assemblée générale des associés.



Dans le cas d'une pluralité de gérants, l'associé unique ou le cas échéant, l'assemblée générale des associés peut décider de nommer des gérants de Classe A et des gérants de Classe B. Il (ils) peut (peuvent) être révoqués librement à tout moment par l'associé unique ou le cas échéant, l'assemblée générale des associés.

Vis-à-vis des tiers, le gérant ou, dans le cas ou il y a plusieurs gérants, le conseil de gérance a les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la Société en toutes circonstances et pour faire autoriser tous les actes et opérations relatifs à son objet.

Le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, pourra déléguer ses compétences pour des opérations spécifiques à un ou plusieurs mandataires ad hoc.

Vis-à-vis des tiers, la société est engagée en toutes circonstances par la signature individuelle du gérant unique.

En cas de pluralité de gérants, la société est engagée vis-à-vis des tiers par la signature conjointe de deux gérants. Dans le cas où l'associé unique, ou le cas échéant, l'assemblée générale des associés a nommé un ou plusieurs gérants de Classe A et un ou plusieurs gérants de Classe B, la Société est engagée envers les tiers en toutes circonstances, par la signature conjointe d'un gérant de la Classe A et celle d'un gérant de Classe B, ou par la signature du ou des mandataire(s) à qui pareil pouvoir de signature aura été délégué par le gérant unique ou le cas échéant par le conseil de gérance, dans les limites d'un tel pouvoir.

Même après le terme de leur mandat, le (les) gérant(s) ont le devoir de ne pas divulguer d'information(s) sur la société qui pourrait nuire aux intérêts de la Société, à l'exception du cas ou une telle divulgation d'information est requise par la loi.

Art. 13. Lorsqu'il y a plusieurs gérants, la Société est gérée par un conseil de gérance qui pourra choisir parmi ses membres un président et pourra choisir parmi ses membres un vice-président. Il pourra également choisir un secrétaire, qui n'a pas besoin d'être gérant, et qui sera en charge de la tenue des procès-verbaux des réunions du conseil de gérance.

Le conseil de gérance se réunira sur convocation d'un gérant au lieu indiqué dans l'avis de convocation. Le président présidera toutes les réunions du conseil de gérance; en l'absence d'un président, le conseil de gérance pourra désigner à la majorité des personnes présentes à cette réunion un autre gérant pour assumer la présidence de ces réunions.

Avis écrit de toute réunion du conseil de gérance sera donné à tous les gérants au moins vingt-quatre heures avant la date prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence, auquel cas la nature et les motifs de cette urgence seront mentionnés dans l'avis de convocation. Il pourra être passé outre à cette convocation à la suite de l'assentiment de chaque gérant par écrit ou par câble, télégramme, télex, télécopieur ou tout autre moyen de communication similaire. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour une réunion du conseil de gérance se tenant à une heure et un endroit déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le conseil de gérance.

Tout gérant pourra se faire représenter à toute réunion du conseil de gérance en désignant par écrit ou par câble, télégramme, télex ou télécopie un autre gérant comme son mandataire. Un gérant peut représenter plusieurs de ses collègues.

Tout gérant peut participer à une réunion du conseil de gérance par conférence téléphonique, par vidéoconférence ou par d'autres moyens de communication similaires où toutes les personnes prenant part à cette réunion peuvent s'entendre les unes les autres. La participation à une réunion par ces moyens équivaut à une présence en personne à une telle réunion.

Dans le cas où l'associé unique, ou le cas échéant, l'assemblée générale des associés a nommé un ou plusieurs gérants de Classe A et un ou plusieurs gérants de Classe B, le conseil de gérance ne pourra délibérer ou agir valablement qui si au moins un gérant de Classe A et un gérant de Classe B sont présents ou représentés à la réunion du conseil de gérance. Les décisions sont prises à la majorité des voix des gérants présents ou représentés à cette réunion.

Le conseil de gérance pourra, à l'unanimité, prendre des résolutions par voie circulaire en exprimant son approbation au moyen d'un ou de plusieurs écrits ou par câble, télégramme, télex, télécopieur ou tout autre moyen de communication similaire, à confirmer par écrit, le tout ensemble constituant le procès-verbal faisant preuve de la décision intervenue.

Art. 14. Les procès-verbaux de toutes les réunions du conseil de gérance seront signés par le président ou, en son absence, par le vice-président, ou dans le cas où l'associé unique, ou le cas échéant, l'assemblée générale des associés a nommé un ou plusieurs gérants de Classe A et un ou plusieurs gérants de Classe B, par un gérant de Classe A et un gérant de Classe B conjointement. Les copies ou extraits des procès-verbaux destinés à servir en justice ou ailleurs seront signés par le président ou par deux gérants ou par toute personne dûment mandatée à cet effet par le conseil de gérance.

Art. 15. Le décès d'un gérant ou sa démission, pour quelque motif que ce soit, n'entraîne pas la dissolution de la Société.

Art. 16. Le ou les gérant(s) ne contract(ent), à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société. Simples mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.

La Société indemnisera tout gérant ou fondé de pouvoir, ses héritiers, exécuteurs testamentaires et administrateurs, des dépenses raisonnablement occasionnées par toutes actions ou tous procès auxquels il aura été partie en sa qualité de gérant ou fondé de pouvoir de la Société, ou pour avoir été, à la demande de la Société, gérant ou fondé de pouvoir de toute autre société dont la Société est actionnaire ou créditrice et par laquelle il ne serait pas indemnisé, sauf le cas où dans pareils actions ou procès il sera finalement condamné pour négligence ou faute ou mauvaise administration; en



cas d'arrangement extrajudiciaire, une telle indemnité ne sera accordée que si la Société est informée par son avocat conseil que le gérant ou fondé de pouvoir en question n'a pas commis un tel manquement à ses devoirs. Le droit à indemnisation n'exclura pas d'autres droits dans le chef du gérant ou fondé de pouvoir.

Art. 17. Le gérant ou le conseil de gérance peut décider de payer des acomptes sur dividendes sur base d'un état comptable préparé par le gérant ou le conseil de gérance, duquel il ressort que des fonds suffisants sont disponibles pour distribution, étant entendu que les fonds à distribuer ne peuvent pas excéder le montant des bénéfices réalisés depuis le dernier exercice fiscal augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables mais diminué des pertes reportées et des sommes à porter en réserve en vertu d'une obligation légale ou statutaire.

D. Décisions de l'associé unique - Décisions collectives des associés

- **Art. 18.** Chaque associé peut participer aux décisions collectives quel que soit le nombre de parts qui lui appartient. Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts qu'il possède ou représente.
- **Art. 19.** Sous réserve d'un quorum plus important prévu par les statuts, les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles ont été adoptées par des associés représentant plus de la moitié du capital social.

Les associés ne peuvent, si ce n'est à l'unanimité, changer la nationalité de la Société. Toutes autres modifications des statuts sont décidées à la majorité des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

Art. 20. Dans le cas d'un associé unique, celui-ci exercera les pouvoirs dévolus à l'assemblée des associés par les dispositions de la section XII de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée.

E. Année sociale - Bilan - Répartition

- Art. 21. L'année sociale commence le 1 er janvier et se termine le 31 décembre de chaque année.
- **Art. 22.** Chaque année, au 31 décembre, les comptes sont arrêtés et le ou les gérant(s) dressent un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la société. Tout associé peut prendre communication au siège social de l'inventaire et du bilan.
- **Art. 23.** Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent pour la constitution d'un fonds de réserve jusqu'à ce que celui-ci atteigne dix pour cent du capital social. Le solde est à la libre disposition de l'assemblée générale.

F. Dissolution - Liquidation

Art. 24. En cas de dissolution de la Société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateur(s), associé(s) ou non, nommé(s) par l'assemblée des associés qui fixera leurs pouvoirs et leurs émoluments. Sauf décision contraire le ou les liquidateur(s) auront les pouvoirs les plus étendus pour la réalisation de l'actif et le paiement du passif.

L'actif, après déduction du passif, sera partagé entre les associés en proportion des parts sociales détenues dans la

Art. 25. Pour tout ce qui n'est pas réglé par les présents statuts, les associés s'en réfèrent aux dispositions de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle qu'elle a été modifiée.

Souscription et libération

Monsieur Michael ABIHSSIRA, précité et représenté comme dit ci-avant a déclaré souscrire et libérer intégralement les cent mille (100.000) parts sociales ainsi créées.

Toutes les parts sociales ont été entièrement libérées par des versements en espèces, de sorte que la somme de CENT MILLE EURO (EUR 100.000,-) se trouve dès à présent à la disposition de la Société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentaire.

Dispositions transitoires

Le premier exercice social commence à la date de la constitution de la Société et finira le 31 décembre 2014.

Frais

Le montant des frais et dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombe à la Société ou qui est mis à charge à raison de sa constitution est évalué environ à mille trois cents euros (EUR 1.300).

Assemblée générale des associés

Ensuite, l'Associé unique, exerçant les prérogatives dévolues à l'assemblée générale et considérant celle-ci comme valablement constituée et apte à délibérer sur tous les points de l'ordre du jour, dont il reconnaît avoir préalablement pris connaissance, a pris les résolutions suivantes:

- 1. Le siège social de la Société est établi à L-2420 Luxembourg, 11, Avenue Emile Reuter.
- 2. Sont créées deux classes de gérants A et B.
- 3. Sont nommés pour une durée indéterminée comme gérants de la Société appartenant à la Classe A:



Monsieur Michaël ABIHSSIRA, entrepreneur, né à Paris le 22 janvier 1980, demeurant au 27 Rue Nicolo, F-75016 Paris et

Monsieur Dominique ABIHSSIRA, entrepreneur, né à Colomb Bechar Algérie le 11 septembre 1943, demeurant à Paris, 50 Boulevard Flandrin, F-75016 Paris.

4. Sont nommés pour une durée indéterminée comme gérants de la Société appartenant à la Classe B:

Monsieur Claude SCHMITZ, Conseil Fiscal, né à Luxembourg, le 23 septembre 1955, domicilié professionnellement à L-1653 Luxembourg, 2 Avenue Charles De Gaulle, et

Monsieur Gerdy ROOSE, Expert comptable, né à Wevelgem (Belgique) le 14 février 1966, avec adresse professionnelle au 2, Avenue Charles de Gaulle L-1653, Luxembourg.

Dont acte, passé à Senningerberg, les jours, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la partie comparante, connu du notaire instrumentaire par nom, prénom usuel, état et demeure, celui-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: Elisiana Pedone, Paul Bettingen.

Enregistré à Luxembourg, A.C., le 8 août 2013. LAC/2013/37312. Reçu 75,- €.

Le Receveur (signé): Irène Thill.

Pour copie conforme délivrée à la société aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 19 août 2013.

Référence de publication: 2013119350/194.

(130145415) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 août 2013.

Finlabo Investments Sicay, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 41, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 152.579.

Le bilan au 31 mars 2013, ainsi que l'annexe et les autres documents et informations qui s'y rapportent, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour Finlabo Investments SICAV

Référence de publication: 2013119326/11.

(130144926) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 août 2013.

Finimmo Holding SA, Société Anonyme.

Siège social: L-2557 Luxembourg, 18, rue Robert Stümper.

R.C.S. Luxembourg B 97.691.

Les comptes annuels au 31.12.2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 août 2013.

FINIMMO HOLDING SA

Référence de publication: 2013119325/11.

(130144952) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 août 2013.

BlueBay Direct Lending Fund I Feeder (Lux) General Partner Limited, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-5365 Munsbach, 6, rue Gabriel Lippmann.

R.C.S. Luxembourg B 176.506.

En date du 21 Août 2013, l'associé unique de la Société a pris les résolutions suivantes:

- d'accepter la démission de Madame Kathryn O' SULLIVAN de son mandat de gérant de la Société avec effet au 17 mai 2013.
- de nommer Monsieur Duncan SMITH, né le 21 November 1963 à Lewes, Royaume-Uni, ayant l'adresse professionnelle suivante: Parc d'Activités Syrdall, 6, rue Gabriel Lippmann, L-5365 Munsbach, en tant que nouveau gérant de la Société avec effet immédiat et ce pour une durée indéterminée.

Le conseil de gérance de la Société est dès lors composé comme suit:

- Monsieur Malcolm WILSON



- Monsieur Terrence FARRELLY
- Monsieur Duncan SMITH

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 Août 2013.

BlueBay Direct Lending Fund I Feeder (Lux) General Partner Limited

Duncan Smith Mandataire

Référence de publication: 2013119183/23.

(130145066) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 août 2013.

Bevis Marks 2 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: GBP 374.577,00.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 158.684.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013119180/9.

(130145262) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 août 2013.

Atelier del Gusto S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2521 Luxembourg, 26, rue Demy Schlechter.

R.C.S. Luxembourg B 178.852.

Déclaration de cession de parts sociales

L'associé Monsieur Fabio Marsella, né à Bari (Italie) le 24 février 1960, demeurant à Manduria (Italie), Via Degli Imperiali, détenant 75 parts sociales de la société Atelier del Gusto S.à r.l. a cédé 50 parts sociales à Madame Angela Corallo, né à Monopoli (Italie) le 1 ^{er} décembre 1963, demeurant à L-2521 Luxembourg, 39, rue Demy Schlechter, de sorte que la nouvelle répartition est la suivante:

- Fabio Marsella	25 parts sociales
- Angela Corallo	50 parts sociales
- Manuela Taurino	13 parts sociales
- Fabio Mastrosimone	12 parts sociales
Soit un total de	100 parts sociales

Fait à Luxembourg en autant d'exemplaires que nécessaire.

Luxembourg, le 26 juillet 2013.

Certifié sincère et conforme

Pour Atelier Del Gusto S.à r.l.

Fideco S.A.

Référence de publication: 2013119171/22.

(130145057) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 août 2013.

Confidence Advisory and Investments, Société Anonyme.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 20, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 179.598.

STATUTS

L'an deux mille treize, le sept août.

Pardevant Nous, Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg-Ville (Grand-Duché de Luxembourg).

A COMPARU:

La société anonyme AELSION INVESTISSEMENTS S.A., ayant son siège social à L-1621 Luxembourg, 24, rue des Genêts, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous la section B et le numéro 68.040,

ici représentée par Monsieur Fabien LEGER, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée à Luxembourg en date du 6 août 2013.



Ladite procuration restera, après avoir été signée ne varietur par le mandataire de la comparante et le notaire instrumentant, annexée aux présentes pour être formalisée avec elles.

Laquelle comparante, représentée comme indiqué ci-avant, a requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une société anonyme, dont elle a arrêté les statuts comme suit:

Titre I er . - Dénomination - Siège social - Objet - Durée

- **Art. 1** er . Il est formé une société anonyme sous la dénomination de «CONFIDENCE ADVISORY AND INVESTMENTS» (ci-après la «Société»).
 - Art. 2. Le siège social de la Société est établi à Luxembourg-Ville.

Il pourra être transféré dans toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg par décision de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires ou, le cas échéant, de l'actionnaire unique.

L'assemblée générale autorise le conseil d'administration ou, le cas échéant, l'administrateur unique à transférer le siège social de la Société dans tout autre endroit de la même commune.

Par simple décision du conseil d'administration ou, le cas échéant, de l'administrateur unique, la Société pourra établir des filiales, succursales, agences ou sièges administratifs aussi bien dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

- Art. 3. La durée de la Société est illimitée.
- Art. 4. La Société a pour objet toutes activités se rapportant aux activités de conseil économique, telles que définies notamment par la loi du 2 septembre 2011 réglementant l'accès aux professions d'artisan, de commerçant, d'industriel ainsi qu'à certaines professions libérales.

La Société pourra exercer les activités suivantes:

- activité de conseil économique, consistant dans la prestation, à titre professionnel, de services et de conseils en matière micro-et macroéconomique ainsi qu'en gestion d'entreprise et toutes prestations de services annexes ou complémentaires;
- et de manière générale, toutes activités mobilières, immobilières, financières, commerciales et autres se rattachant directement ou indirectement à son objet social.

La Société a également pour objet la prise de participations, tant au Luxembourg qu'à l'étranger, dans toutes sociétés ou entreprises sous quelque forme que ce soit et la gestion de ces participations. La Société pourra en particulier acquérir par souscription, achat, et échange ou de toute autre manière tous titres, actions et autres valeurs de participation, obligations, créances, certificats de dépôt et en général toutes valeurs ou instruments financiers émis par toute entité publique ou privée, y compris des sociétés de personnes. Elle pourra participer dans la création, le développement, la gestion et le contrôle de toute société ou entreprise. Elle pourra en outre investir dans l'acquisition et la gestion d'un portefeuille de brevets ou d'autres droits de propriété intellectuelle de quelque nature ou origine que ce soit.

La Société pourra emprunter sous quelque forme que ce soit. Elle pourra procéder, par voie de placement privé, à l'émission d'actions et d'obligations et d'autres titres représentatifs d'emprunts et/ou de créances. La Société pourra prêter des fonds, y compris ceux résultant des emprunts, convertibles ou non, et/ou des émissions d'obligations, à ses filiales, sociétés affiliées et à toutes autres sociétés en vue de les détenir à terme. Elle pourra également consentir des garanties ou des sûretés au profit de tierces personnes afin de garantir ses obligations ou les obligations de ses filiales, sociétés affiliées ou de toutes autres sociétés en vue de les détenir à terme. La Société pourra en outre gager, nantir, céder, consentir toutes hypothèques et cautions à la garantie d'emprunts, grever de charges tout ou partie de ses avoirs ou créer, de toute autre manière, des sûretés portant sur tout ou partie de ses avoirs.

La Société pourra, d'une manière générale, employer toutes techniques et instruments liés à des investissements en vue d'une gestion efficace, y compris des techniques et instruments destinés à la protéger contre les créanciers, fluctuations monétaires, fluctuations de taux d'intérêt et autres risques.

La Société a également pour objet, soit directement soit en sous-traitance, l'acquisition, l'exploitation, la mise en valeur, la transformation, l'aménagement, la gestion, l'administration, la location, l'acquisition de terrains, d'immeubles, meublés non meublés, et d'une manière générale l'exercice de ses droits de propriété sur ces biens et toutes opérations susceptibles d'en faciliter indirectement la réalisation.

La Société pourra accomplir toutes opérations commerciales, financières ou industrielles ainsi que tous transferts de propriété mobiliers ou immobiliers, qui directement ou indirectement favorisent la réalisation de son objet social ou s'y rapportent de manière directe ou indirecte.

Titre II. - Capital - Actions

Art. 5. Le capital social est fixé à EUR 31.000.- (trente et un mille euros), représenté par 310 (trois cent dix) actions d'une valeur nominale de EUR 100.- (cent euros) chacune.

Les actions sont nominatives ou au porteur, ou pour partie nominatives et pour partie au porteur au choix des actionnaires ou, le cas échéant, de l'actionnaire unique, sauf dispositions contraires de la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales (ci-après la «Loi»).



Art. 6. L'assemblée générale des actionnaires ou, le cas échéant, l'actionnaire unique peut décider la création d'une ou plusieurs classes d'actions et fixer des droits et conditions spécifiques attachés à chaque classe d'actions.

La Société peut, dans la mesure où et aux conditions auxquelles la Loi le permet, procéder au rachat de ses propres actions.

Titre III. - Administration

Art. 7. La Société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non. Toutefois, lorsque la Société est constituée par un actionnaire unique ou que, à une assemblée générale des actionnaires, il est constaté que celle-ci n'a plus qu'un actionnaire unique, la composition du conseil d'administration peut être limitée à un membre jusqu'à l'assemblée générale ordinaire suivant la constatation de l'existence de plus d'un actionnaire.

Ils sont nommés par l'assemblée générale, pour un terme ne pouvant dépasser six (6) années; ils sont rééligibles et toujours révocables avec ou sans motif.

Lorsqu'une personne morale est nommée administrateur de la Société, la personne morale doit désigner un représentant permanent qui représentera la personne morale conformément à l'article 51 bis de la Loi.

Le nombre des administrateurs, la durée de leur mandat et leurs émoluments sont fixés par l'assemblée générale des actionnaires ou, le cas échéant, de l'actionnaire unique.

Le poste d'un administrateur sera vacant si:

- Il démissionne de son poste avec préavis à la Société, ou
- Il cesse d'être administrateur par application d'une disposition légale ou il se voit interdit par la Loi d'occuper le poste d'administrateur, ou
 - Il tombe en faillite ou fait un arrangement avec ses créanciers, ou
 - Il est révoqué par une résolution des actionnaires ou, le cas échéant, de l'actionnaire unique.

En cas de vacance d'une place d'administrateur, nommé par l'assemblée générale des actionnaires ou, le cas échéant, par l'actionnaire unique, les administrateurs restants ainsi nommés ont le droit d'y pourvoir provisoirement; dans ce cas, l'assemblée générale, lors de sa prochaine réunion, procède à l'élection définitive.

Si la nomination faite par le conseil d'administration n'est pas ratifiée par cette assemblée, les délibérations prises avec l'administrateur et les actes accomplis par lui n'en seront pas moins valables.

Art. 8. Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour gérer les affaires sociales et accomplir tous les actes d'administration et de disposition nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social.

Tous les pouvoirs qui ne sont pas expressément réservés par la Loi ou par les présents statuts à l'assemblée générale sont de la compétence du conseil d'administration.

Lorsque la Société compte un administrateur unique et sous réserve de l'application des dispositions prévues à l'article 13 des présents statuts, il exerce les pouvoirs dévolus au conseil d'administration.

- **Art. 9.** Sous réserve des dispositions de l'article 72-2 de la Loi, le conseil d'administration ou, le cas échéant, l'administrateur unique est autorisé à procéder à un versement d'acomptes sur dividendes en faveur des actionnaires.
- **Art. 10.** Le conseil d'administration choisira un président parmi ses membres. En cas d'absence du président, la présidence de la réunion peut être confiée à un administrateur présent.

Le conseil d'administration se réunira sur convocation du président ou sur convocation de deux (2) administrateurs, au lieu indiqué dans l'avis de convocation, chaque fois que l'intérêt de la Société l'exige.

Convocation écrite de toute réunion du conseil d'administration de la Société sera adressée à tous les administrateurs au moins vingt-quatre heures avant la date prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence, auquel cas la nature (les motifs) de cette urgence seront mentionnés brièvement dans l'avis de convocation. La réunion peut être valablement tenue sans convocation préalable si tous les administrateurs de la Société sont présents ou représentés lors du conseil d'administration de la Société et déclarent avoir été dûment informés de la réunion et de son ordre du jour. Il peut aussi être renoncé à la convocation écrite avec l'accord de chaque administrateur de la Société donné par écrit soit en original, soit par téléfax, câble, télégramme, télex ou courrier électronique. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour une réunion du conseil d'administration de la Société se tenant à une heure et à un endroit prévus dans une résolution préalablement adoptée par le conseil d'administration.

Le conseil d'administration ne peut délibérer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs, qui peut être donné par écrit, câble, télégramme, télex, téléfax ou courrier électronique, étant

Les décisions du conseil d'administration sont prises à la majorité des voix; en cas de partage, la voix de celui qui préside la réunion est prépondérante.

Tout administrateur peut participer à une réunion du conseil d'administration par visioconférence, conférence téléphonique ou par des moyens de télécommunication permettant son identification. Ces moyens doivent satisfaire à des caractéristiques techniques garantissant une participation effective à la réunion du conseil dont les délibérations sont retransmises de façon continue. La participation à une réunion par ces moyens équivaut à une présence en personne à



une telle réunion. Lorsqu'une réunion est effectuée par conférence téléphonique ou visioconférence, elle devra être initiée et présidée depuis Luxembourg. La réunion tenue par de tels moyens de communication à distance est réputée se tenir au siège de la Société.

Une décision du conseil d'administration peut également être prise par voie circulaire et résulter d'un seul ou de plusieurs documents contenant les résolutions et signés par tous les membres du conseil d'administration sans exception. La date d'une telle décision sera la date de la dernière signature.

Art. 11. Les procès-verbaux de toutes les réunions du conseil d'administration seront signés par le président ou, en son absence, par la personne nommée en son remplacement, ou par deux administrateurs. Les copies ou extraits des procès-verbaux destinés à servir en justice ou ailleurs seront signés par le président ou par deux administrateurs.

Lorsque le conseil d'administration est composé d'un seul membre, ce dernier signera.

- Art. 12. Le conseil d'administration ou, le cas échéant, l'administrateur unique peut déléguer tout ou partie de ses pouvoirs concernant la gestion journalière ainsi que la représentation de la Société en ce qui concerne cette gestion journalière, à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants ou autres agents, actionnaires ou non.
- La (Les) première(s) personne(s) à qui sera (seront) déléguée(s) la gestion journalière peut (peuvent) être nommée (s) par la première assemblée générale des actionnaires.

Il peut aussi confier la gestion de toutes les activités de la Société ou d'une branche spéciale de celles-ci à un ou plusieurs directeurs, et donner des pouvoirs spéciaux pour l'accomplissement de tâches précises à un ou plusieurs mandataires, qui ne doivent pas nécessairement être membres du conseil d'administration ou actionnaires de la Société.

- Art. 13. L'administrateur unique, ou le cas échéant, l'administrateur-délégué exerçant dans le cadre de sa gestion journalière, ne prendra l'une des décisions ou mesures suivantes, ni aucune décision ou mesure conduisant en pratique aux mêmes conséquences que l'une quelconque des décisions suivantes, sans que cette décision ou mesure n'ait été préalablement approuvée par l'assemblée générale des actionnaires:
- (i) l'approbation et la modification présentée par l'administrateur unique, ou le cas échéant, l'administrateur-délégué en conseil d'administration du budget annuel et du business plan de la Société;
 - (ii) le changement des principes comptables de la Société ou d'une filiale;
- (iii) l'engagement, par la Société ou par une filiale, de toute dépense d'investissement, d'acquisition, d'immobilisation ou d'actifs (y compris par voie d'une option) dont le montant est supérieur à EUR 10.000.- (dix mille euros) en une seule fois ou en cumulé sur un exercice social;
 - (iv) toute proposition aux actionnaires en vue d'approuver les comptes annuels de la Société ou d'une filiale;
- (v) l'embauche, le licenciement ou l'augmentation de la rémunération et des avantages de tout mandataire social de la Société ou d'une filiale et de toute personne dont la rémunération globale brute annuelle, avantage en nature compris, excède EUR 10.000.- (dix mille euros) en une seule fois ou en cumulé sur un exercice social;
 - (vi) la mise en place de tout plan d'intéressement ou d'options en faveur des salariés de la Société ou d'une filiale;
- (vii) la création, la liquidation, l'acquisition ou la cession, par la Société ou une filiale, directement ou indirectement, de toute filiale, fonds de commerce ou établissement secondaire, ainsi que la conclusion d'un accord de partenariat ou de joint-venture avec une telle entité, dont le montant unitaire est supérieur à EUR 10.000.- (dix mille euros) en une seule fois ou en cumulé sur un exercice social;
 - (viii) toute modification significative des statuts de la Société ou d'une filiale;
- (ix) toute émission de valeurs mobilières par la Société ou une filiale, ainsi que toute modification du capital social de la Société ou d'une filiale;
- (x) l'exercice par la Société ou une filiale d'une activité différente de l'activité ou la cessation par la Société ou une filiale de tout ou partie de l'activité;
- (xi) la souscription, l'octroi ou la modification par la Société ou une filiale de tout emprunt, prêt, avance, crédit, ligne de découvert et/ou facilité de paiement de quelque nature que ce soit d'un montant supérieur à EUR 10.000.- (dix mille euros) en une seule fois ou en cumulé sur un exercice social;
- (xii) toute caution, aval ou garantie d'un montant supérieur à EUR 10.000.- (dix mille euros) en une seule fois ou en cumulé sur un exercice social consenti par, ou à, la Société ou une filiale pour le compte de, ou en faveur, de la Société, d'une filiale ou de tiers:
- (xiii) toute convention intervenue directement ou par personne interposée entre la société et l'administrateur-délégué, l'administrateur unique, l'un de ses administrateurs, l'un de ses actionnaires disposant d'une fraction des droits de vote supérieure à 10 % (dix pour cent) ou, s'il s'agit d'une société actionnaire, la société la contrôlant.

Étant précisé que la notion de contrôle d'une société est à considérer de la manière suivante:

- i. l'entité contrôlante détient directement ou indirectement une fraction du capital lui conférant la majorité des droits de vote dans les assemblées générales de cette société; ou
- ii. l'entité contrôlante dispose seule de la majorité des droits de vote dans cette société en vertu d'un accord conclu avec d'autres associés ou actionnaires et qui n'est pas contraire à l'intérêt de la société; ou



- iii. l'entité contrôlante détermine en fait, par les droits de vote dont elle dispose, les décisions dans les assemblées générales de cette société; ou
- iv. l'entité contrôlante est associée ou actionnaire de cette société et dispose du pouvoir de nommer ou de révoquer la majorité des membres des organes d'administration, de direction ou de surveillance de cette société;
- (xiv) toute décision, convention, opération ou engagement pris ou conclu autrement que dans le cours normal des affaires:
 - (xv) tout accord entre un actionnaire ou un affilié d'un actionnaire et la Société;
- (xvi) tout engagement d'accomplir tout acte énuméré aux alinéas (i) à (xv) du présent paragraphe, de donner une promesse ou de conclure tout autre engagement dont l'exercice exigera ou pourrait exiger d'accomplir tout acte énuméré aux alinéas (i) à (xv) du présent paragraphe.
- **Art. 14.** Vis-à-vis des tiers, la Société est valablement engagée en toutes circonstances par les signatures conjointes de deux administrateurs, par la signature individuelle d'un administrateur-délégué dans le cadre de la gestion journalière ou par la signature individuelle d'un délégué du conseil dans les limites de ses pouvoirs.

Lorsque le conseil d'administration est composé d'un seul membre, la Société sera valablement engagée par sa seule signature.

Art. 15. Tous les litiges dans lesquels la Société est impliquée comme demandeur ou comme défendeur, seront traités au nom de la Société par le conseil d'administration, représenté par son président ou par l'administrateur-délégué à cet effet ou par l'administrateur unique, le cas échéant.

Les exploits pour ou contre la Société sont valablement faits au nom de la Société.

Dans les limites de la Loi, chaque administrateur présent ou passé sera indemnisé sur les avoirs de la Société en cas de perte ou de responsabilité l'affectant du fait de l'exercice de sa fonction.

Titre IV. - Surveillance

Art. 16. La surveillance de la Société est confiée à un ou plusieurs commissaires, actionnaires ou non, nommés par l'assemblée générale des actionnaires ou, le cas échéant, par l'actionnaire unique pour une durée qui ne peut dépasser six (6) ans. Ils sont rééligibles et toujours révocables avec ou sans motif.

Titre V. - Assemblée générale des actionnaires - Décisions de l'actionnaire unique

Art. 17. L'assemblée générale des actionnaires représente tous les actionnaires de la Société. Elle a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier tous les actes qui intéressent la Société. Elle décide de l'affectation et de la distribution du bénéfice net réservé aux actionnaires.

Lorsque la Société compte un actionnaire unique, il exerce les pouvoirs dévolus à l'assemblée générale.

Art. 18. L'assemblée générale annuelle se tiendra à Luxembourg, à l'endroit spécifié dans la convocation, le dernier vendredi du mois de mai à 11.00 heures.

Si ce jour est un jour férié, l'assemblée générale se tiendra le jour ouvrable suivant.

D'autres assemblées des actionnaires pourront se tenir aux heures et lieux spécifiés dans les avis de convocation.

Les quorum et délais requis par la Loi régleront les avis de convocation et la conduite des assemblées des actionnaires de la Société, dans la mesure où il n'est pas autrement disposé dans les présents statuts.

Toute action donne droit à une voix. Tout actionnaire pourra prendre part aux assemblées des actionnaires en désignant par écrit, par câble, télégramme, télex, téléfax ou courrier électronique une autre personne comme son mandataire.

Dans la mesure où il n'en est pas autrement disposé par la Loi ou les présents statuts, les décisions d'une assemblée des actionnaires dûment convoquée sont prises à la majorité simple des votes des actionnaires présents ou représentés.

Le conseil d'administration ou, le cas échéant, l'administrateur unique peut déterminer toutes autres conditions à remplir par les actionnaires pour prendre part à toute assemblée des actionnaires.

Si tous les actionnaires sont présents ou représentés lors d'une assemblée des actionnaires, et s'ils déclarent connaître l'ordre du jour, l'assemblée pourra se tenir sans avis de convocation préalables.

Les décisions prises lors de l'assemblée sont consignées dans un procès-verbal signé par les membres du bureau et par les actionnaires qui le demandent. Si la Société compte un actionnaire unique, ses décisions sont également écrites dans un procès verbal.

Tout actionnaire peut participer à une réunion de l'assemblée générale par visioconférence ou par des moyens de télécommunication permettant leur identification. Ces moyens doivent satisfaire à des caractéristiques techniques garantissant la participation effective à l'assemblée, dont les délibérations sont retransmises de façon continue. La participation à une réunion par ces moyens équivaut à une présence en personne à une telle réunion. Lorsqu'une assemblée est effectuée par conférence téléphonique ou visioconférence, elle devra être initiée et présidée depuis Luxembourg. L'assemblée tenue par de tels moyens de communication à distance est réputée se tenir au siège de la Société.

Titre VI. - Année sociale - Répartition des bénéfices

Art. 19. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.



Art. 20. L'excédant favorable du bilan, après déduction de toutes les charges de la Société, des amortissements et des provisions, constitue le bénéfice net de la Société. Il est prélevé cinq pour cent (5%) du bénéfice net pour la constitution de la réserve légale; ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque ladite réserve atteint dix pour cent (10%) du capital social, mais reprend son cours si, pour une cause quelconque, ladite réserve descend en dessous des dix pour cent (10%) du capital social.

L'assemblée générale des actionnaires ou, le cas échéant, l'actionnaire unique déterminera, sur proposition du conseil d'administration ou de l'administrateur unique, de quelle façon le solde du bénéfice annuel net sera affecté.

Titre VII. - Dissolution, Liquidation

Art. 21. La Société peut être dissoute par décision de l'assemblée générale des actionnaires ou, le cas échéant, de l'actionnaire unique, statuant à la majorité des voix requises pour la modification des statuts. Si la Société est dissoute, la liquidation est faite par un ou plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommés par l'assemblée générale des actionnaires ou, le cas échéant, par l'actionnaire unique, qui détermine leurs pouvoirs et fixe leurs émoluments.

Sauf décision contraire, le ou les liquidateur(s) aura (auront) les pouvoirs les plus étendus pour la réalisation de l'actif et le paiement du passif de la Société.

L'actif, après déduction du passif, sera partagé entre les actionnaires en proportion des actions détenues par eux.

Titre VIII. - Disposition générale

Art. 22. Pour tous les points non réglés par les présents statuts, les parties se réfèrent à la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et à ses modifications ultérieures.

Dispositions transitoires

- 1. Le premier exercice social commence le jour de la constitution et se termine le 31 décembre 2013.
- 2. La première assemblée générale ordinaire annuelle se tiendra en 2014.

Souscription et Libération

Les statuts de la Société ayant ainsi été établis, la société AELSION INVESTISSEMENTS S.A., préqualifiée, déclare souscrire aux 310 (trois cent dix) actions représentant l'intégralité du capital.

Toutes les actions ont été entièrement libérées en numéraire de sorte que la somme de EUR 31.000.- (trente et un mille euros) est à la disposition de la Société ainsi qu'il en a été prouvé au notaire instrumentant qui le constate expressément.

Déclaration et Avertissement

Le notaire soussigné déclare que les conditions prévues par l'article 26 de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifié ultérieurement, sont remplies.

Le notaire a attiré l'attention du comparant sur le fait que la Société devra obtenir une autorisation administrative à faire le commerce par rapport à l'objet tel que libellé à l'article 4 des statuts, ce que le comparant reconnaît expressément.

Frais

Le montant global des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, est évalué approximativement à EUR 1.500.- (mille cinq cents euros).

Assemblée générale extraordinaire

La comparante préqualifiée, représentant la totalité du capital social souscrit, a pris les résolutions suivantes en tant qu'actionnaire unique:

Première résolution

Le nombre d'administrateurs est fixé à un.

Est appelé aux fonctions d'administrateur unique, son mandat expirant à l'issue de l'assemblée générale ordinaire de 2019:

Monsieur Frédéric LEPINE, dirigeant de sociétés, né le 12 décembre 1971 à Rosny-sous-Bois (France), demeurant à L-2561 Luxembourg, 25, rue de Strasbourg.

Deuxième résolution

Est appelée aux fonctions de commissaire aux comptes, son mandat expirant à l'issue de l'assemblée générale ordinaire de 2019:

FIDUCIAIRE BEAUMANOIR S.A., société anonyme, ayant son siège à L-1621 Luxembourg, 24, rue des Genêts, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous la section B et le numéro 52.618.



Troisième résolution

Le siège social de la Société est fixé à L-2453 Luxembourg, 20, rue Eugène Ruppert.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire du comparant, celui-ci a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: F. Leger et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 9 août 2013. LAC/2013/37490. Reçu soixante-quinze euros (75.- €).

Le Receveur (signé): Irène Thill.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 août 2013.

Référence de publication: 2013119245/299.

(130144765) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 août 2013.

Alternatives S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-8826 Perlé, 33, rue des Champs. R.C.S. Luxembourg B 179.657.

STATUTS

L'AN DEUX MILLE TREIZE, LE SEIZE AOUT.

Pardevant Maître Cosita DELVAUX, notaire de résidence à Redange/Attert, Grand-Duché de Luxembourg

A comparu:

Monsieur Jean-Pierre BUCHET, kinésithérapeute, né le 13 juin 1953 à Ixelles (Belgique), demeurant à L-8826 Perlé, 33 rue des champs;

Lequel comparant a requis le notaire instrumentant de dresser l'acte constitutif d'une société à responsabilité limitée qu'il déclare constituer et dont il a arrêté les statuts comme suit:

Titre I er . - Forme juridique - Objet - Dénomination - Siège social - Durée

Art. 1 er. Il est formé par les présentes une société à responsabilité limitée unipersonnelle qui sera régie par les lois en vigueur et notamment par celles du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, du 18 septembre 1933 sur les sociétés à responsabilité limitée et leurs lois modificatives en particulier celle du 28 décembre 1992 relative à la société à responsabilité limitée unipersonnelle, ainsi que par les présents statuts.

A tout moment, l'associé peut s'adjoindre un ou plusieurs coassociés et, de même, les futurs associés peuvent prendre les mesures appropriées tendant à rétablir le caractère unipersonnel de la Société.

- Art. 2. La société prend la dénomination de «ALTERNATIVES S.à r.l.».
- **Art. 3.** Le siège social est fixé dans la Commune de Rambrouch. Il pourra être transféré en tout autre lieu du Grandduché de Luxembourg par une décision de l'associé unique, ou en cas de pluralité des associés, par une résolution d'une assemblée générale des associés. La société peut avoir d'autres bureaux et succursales (que ce soient des établissements permanents ou non) à la fois au Luxembourg et à l'étranger.
- Art. 4. La société a pour objet la location et l'installation de matériel de kinésithérapie ainsi que la prestation de bienêtre.

La Société exercera son activité tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

De façon générale, la Société pourra réaliser toutes opérations mobilières et immobilières, commerciales, industrielles ou financières, se rattachant directement ou indirectement à son objet social ou qui sont de nature à en faciliter l'extension ou le développement.

Art. 5. La société est constituée pour une durée illimitée.

La dissolution de la Société peut être demandée en justice pour justes motifs. Sauf dissolution judiciaire, la dissolution de la Société ne peut résulter que d'une décision prise par l'assemblée générale dans les formes prescrites pour les modifications des statuts.



Titre II. - Capital - Parts

Art. 6. Le capital social est fixé à douze mille cinq cents euros (EUR 12 500.-) divisé en cent (100) parts sociales d'une valeur nominale de cent vingt-cinq euros (EUR 125.-) chacune, toutes les parts sociales étant intégralement souscrites et entièrement libérées.

Chaque part sociale donne droit à une fraction des avoirs et bénéfices de la Société en proportion directe au nombre des parts sociales existantes.

Art. 7. Toutes cessions entre vifs de parts sociales détenues par l'associé unique comme leur transmission par voie de succession ou en cas de liquidation de communauté de biens entre époux, sont libres.

En cas de pluralité d'associés, les parts sociales sont librement cessibles entre associés. Elles ne sont cessibles dans ce même cas à des non-associés qu'avec le consentement préalable des associés représentant au moins les trois quarts du capital social. Dans les limites légales, les parts sociales ne peuvent être dans le même cas transmises pour cause de mort à des non-associés que moyennant l'agrément des propriétaires de parts sociales représentant les trois quarts des droits appartenant aux survivants.

La société pourra acquérir ses propres parts sociales pourvu que la Société dispose à cette fin de réserves librement distribuables.

L'acquisition et la disposition par la Société de ses propres parts devront se faire par le biais d'une résolution d'une assemblée générale des associés et sous les conditions à fixer par une telle assemblée générale des associés.

Titre III. - Gérance

Art. 8. La Société est gérée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, nommés et révoqués par l'associé unique ou par les associés.

A l'égard des tiers, la Société sera engagée par la seule signature du gérant unique et en cas de pluralité de gérants, la société est vis-à-vis des tiers valablement engagée par les signatures conjointes de deux gérants.

Le ou les gérant(s) sont nommés pour une durée indéterminée et ils sont investis vis-à-vis des tiers des pouvoirs les plus étendus.

Des pouvoirs spéciaux et limités pourront être délégués pour des affaires déterminées à un ou plusieurs fondés de pouvoirs, associés ou non.

Titre IV. - Décisions de l'associé unique - Décisions collectives d'associés

Art. 9. L'associé unique exerce les pouvoirs dévolus à l'assemblée des associés par les dispositions de la section XII de la loi relative aux sociétés à responsabilité limitée.

Il s'ensuit que toutes décisions qui excèdent les pouvoirs reconnus aux gérants sont prises par l'associé unique.

En cas de pluralité d'associés, les décisions qui excèdent les pouvoirs reconnus aux gérants seront prises en assemblée.

Les résolutions aux assemblées des associés ne sont valablement prises que si elles sont adoptées par une majorité d'associés représentant plus de la moitié du capital social.

Cependant, les résolutions modifiant les statuts et celles pour dissoudre la Société ne pourront être prises que par une majorité en nombre d'associés possédant au moins trois quarts du capital social.

Titre V. - Année sociale - Bilan - Répartitions

- Art. 10. L'année sociale commence le premier janvier et se termine le trente-et-un décembre de chaque année.
- **Art. 11.** Chaque année au trente et un décembre, les livres sont clos et le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le Conseil de gérance, prépare le bilan et le compte de pertes et profits qui est présenté aux associés.

L'excédent favorable du compte de profits et pertes, après déduction des frais, charges, amortissements et provisions, constitue le bénéfice net de la Société.

Chaque année, cinq pour cent du bénéfice net annuel de la Société sera transféré à la réserve légale de la Société jusqu'à ce que cette réserve atteigne un dixième du capital souscrit. Si à un moment quelconque et pour n'importe quelle raison, la réserve légale représentait moins de un dixième du capital social, le prélèvement annuel de cinq pour cent reprendrait jusqu'à ce que cette proportion de un dixième soit retrouvée.

Le surplus du bénéfice net est attribué à l'associé unique ou, selon le cas, réparti entre les associés. Toutefois, l'associé unique, ou, selon le cas, l'assemblée des associés à la majorité fixée par les lois afférentes, pourra décider que le bénéfice, déduction faite de la réserve, pourra être reporté à nouveau ou être versé à un fonds de réserve extraordinaire.

Titre VI. - Dissolution

Art. 12. La Société n'est pas dissoute automatiquement par le décès, la faillite, l'interdiction ou la déconfiture d'un associé.

En cas de dissolution de la Société, la liquidation sera faite par le ou les gérant(s) en fonctions ou, a défaut, par un ou plusieurs liquidateurs nommé(s) par l'associé unique ou, selon le cas, par l'assemblée des associés. Le ou les liquidateurs auront les pouvoirs les plus étendus pour la réalisation de l'actif et le paiement du passif.



L'actif, après déduction du passif, sera attribué à l'associé unique ou, selon le cas, partagé entre les associés dans la proportion des parts dont ils seront alors propriétaires.

Titre VII. - Dispositions générales

Art. 13. Pour tous les points non expressément prévus aux présents statuts, le ou les associés s'en réfèrent à la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales.

Disposition transitoire:

Par dérogation, le premier exercice social commencera à la date de constitution de la Société et s'achèvera le trente et un décembre 2013.

Souscription et Libération:

Toutes les parts sociales ont été souscrites et libérées comme suit:	
Monsieur Jean-Pierre Buchet, préqualifié,	100
TOTAL: cent parts sociales	100

La libération intégrale du capital social a été faite par des versements en espèces, de sorte que la somme de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500.-) se trouve à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire soussigné par certificat bancaire, qui le constate expressément.

Évaluation des frais

Les parties ont évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution au montant de EUR 1.200,-.

Assemblée générale extraordinaire

Le comparant qualifié ci-avant, représentant l'intégralité du capital social souscrit, se considérant comme dûment convoqué, s'est ensuite constitué en assemblée générale extraordinaire.

Après avoir constaté que la présente assemblée était régulièrement constituée, il a pris les résolutions suivantes:

- 1.- Le nombre des gérants est fixé à un (1).
- 2.- Est nommé gérant unique de la Société pour une durée indéterminée:

Monsieur Jean-Pierre Buchet, kinésithérapeute, né le 13 juin 1953 à Ixelles (Belgique), demeurant à L-8826 Perlé, 33 rue des champs.

- 3.- La société est engagée, en toutes circonstances, y compris pour toutes opérations bancaires, par la seule signature du gérant unique.
 - 4.- L'adresse du siège social de la Société est fixée à L-8826 Perlé, 33 rue des champs.

DONT ACTE, fait et passé à Redange-sur-Attert, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire instrumentant par son nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: I.-P. BUCHET, C. DELVAUX.

Enregistré à Redange/Attert, le 19 août 2013. Relation: RED/2013/1384. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): T. KIRSCH.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de dépôt au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg et aux fins de publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Redange-sur-Attert, le 2e août 2013.

Me Cosita DELVAUX.

Référence de publication: 2013119720/130.

(130145949) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 août 2013.

Top Capital Finance, Société Anonyme.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 40, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 159.779.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, en date du 12 août 2013 Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013116372/9.

(130141444) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 août 2013.

Editeur: Service Central de Législation, 43, boulevard F.-D. Roosevelt, L-2450 Luxembourg

Imprimeur: Association momentanée Imprimerie Centrale / Victor Buck